

## SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DU TONKIN SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN

Edmond Jean *Eugène DUMOND*, administrateur

Né à Bergerac, le 20 novembre 1873.  
Fils de Pierre Dumond et de Daisy Baysellance, instituteurs.  
Frère d'un ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Employé des postes à La Chiffa (canton de Blida)(1893).  
Employé des T.P. à Ma-Tché ([Kouang-tchéou-Wan](#))(sept. 1904).  
L'un des pionniers du phosphate au Tonkin.  
On le retrouve successivement fondateur des [Tanneries de l'Indochine](#) (1912),  
administrateur délégué de la Société des mines du Pac-Van (1915) et de leur  
suite, la [Société des graphites de l'Indochine](#) (1920),  
administrateur délégué des [Antimoines de l'Indochine](#),  
directeur des [Hauts fourneaux du Tonkin](#),  
administrateur des [Verreries d'Indochine](#) (1923)  
de la [Société minière du Tonkin](#) (1925).  
de la [Société indo-chinoise des graphites](#) (avril 1925),  
de la [Société auxiliaire d'entreprises coloniales](#), Paris (juin 1925),  
et de la [Société industrielle des graphites](#) (déc. 1925)

Fauché par une automobile sur un trottoir d'Alger en 1937.

### SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DU TONKIN (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 80)

Exploitation de phosphates et de tous gîtes miniers.  
Siège social : 101, avenue Paul-Doumer, Haïphong.  
M. [Eugène] DUMOND, administrateur délégué.

### SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DU TONKIN (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 80)

Exploitation de phosphates et de tous gîtes miniers.  
Siège social : 133, avenue Paul-Doumer, Haïphong.  
M. DUMOND, administrateur délégué.

AEC 1922 :  
Sté des phosphates du Tonkin, 133, av. Paul-Doumer. — Sté an. 100.000 piastres, f.  
1911.

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Écho d'Alger*, 2 janvier 1922)

HUSSEIN-DEY. — Madame veuve Pierre Dumond ; mademoiselle Alice Dumond ; monsieur Albert Dumond, ingénieur, et madame ; **monsieur Eugène Dumond, industriel au Tonkin, Madame et leur fils** ; monsieur Dumond, propriétaire à Estivaux, et sa famille ; madame Bayseliance, de Bordeaux ; les familles Blanc Henri, Blanc Eugène et Valeton, de Bergerac ; le docteur Valeton, de Rabat et sa famille ; les familles Garnier, de Tizi-Ouzou ; et Carnet, de Saint-Eugène, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Pierre DUMOND,  
instituteur en retraite

leur époux, père, grand-père, cousin et allié, décédé à Hussein-Dey le 1<sup>er</sup> janvier 1922 et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui lundi 2 janvier 1922 à trois heures du soir.

Réunion au domicile mortuaire, 22 bis, rue de Constantine à Hussein-Dey. ; Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Ni fleurs ni couronnes

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES, PARIS  
Succursale d'Alger; 8, place Bugeaud. Téléph. 19-79

---

La province de Sontay au point de vue économique  
par VÉRAX  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 novembre 1922)

[...] Cette année, la Société des Phosphates a fait distribuer des engrais chimiques à titre de réclame et des avis affichés dans les champs indiquent les rizières qui en ont bénéficié. C'est déjà quelque chose. Mais il serait à désirer qu'au moment de la récolte, on fit peser et mesurer le paddy afin que le paysan se rende compte par lui-même de l'efficacité de ces engrais. De plus, distribuer de l'engrais ne suffit pas ; il faudrait encore en contrôler l'emploi. Certains propriétaires ayant bénéficié de ces engrais sont persuadés qu'avec leur emploi, le riz pousse tout seul ; aussi, ils ne s'en occupent plus, n'y font pas l'herbe, n'y mettent pas d'eau. Il est à craindre que, dans ces conditions, les résultats ne soient pas ce qu'ils devraient être.

À notre avis, il vaudrait mieux moins distribuer d'engrais, mais louer quelques terrains bien choisis et y faire directement la culture avec soin depuis le commencement à la fin. La récolte indemniserait largement les frais occasionnés et le résultat en serait plus sûr.

Quoiqu'il en soit, l'initiative de la Société des Phosphates était à remarquer et nous souhaitons qu'elle obtienne un plein succès. [...]

---

La foire de Hanoï en 1922  
Société des Phosphates du Tonkin,  
133, avenue Paul-Doumer, Haiphong  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 mars 1923)

La réputation de l'usine des phosphates de Haïphong est maintenant bien établie ; une clientèle sans cesse plus nombreuse, aussi bien parmi les indigènes que parmi les Européens, assure l'écoulement de tout ce que la société peut produire, et celle-ci, devant ces résultats, a entrepris des travaux considérables d agrandissement de son usine.

La Société des Phosphates poursuit, depuis fin 1912, des expériences sur l'emploi du phosphate de chaux dans l'agriculture tonkinoise.

Les phosphates tonkinois ont la remarquable et précieuse propriété d'être facilement attaqués par les acides faibles fournis sous une forme très divisée, c'est-à-dire en poudre impalpable ; les réactions qui se produisent dans ces conditions sont les mêmes que celles qui conduisent au superphosphate. Il n'y a que deux différences : 1. — Cette fabrication ne coûte rien ; 2. — Elle a ce double résultat de solubiliser l'acide phosphorique et, par cela même, de neutraliser les acides organiques ou humiques qui ont toujours une influence déplorable sur la croissance des végétaux.

Il est donc absolument inutile de transformer ces phosphates en superphosphates.

Dans les terres acides ou saumâtres, les plus nombreuses et les moins fertiles, qui rendent de 600 à 1.400 kg à l'hectare avec fumure annamite, on emploie le « phosphate naturel 19/21 ». L'action des phosphates sur ces terres est extrêmement rapide et continue sur plusieurs récoltes, de sorte que si, par suite de sécheresse, une campagne se trouve compromise, l'engrais n'est pas perdu et agit sur la récolte suivante.

Avec 600 kg de phosphate valant 14 à 15 p., le rendement de l'hectare passe de 1.500 à 2.600 kg et la qualité du paddy est améliorée au point qu'il se vend 0 p. 40 plus cher aux cent kg.

Les récoltes subséquentes sont encore meilleures, car tout le phosphate ne s'assimile pas la première année et MM. Guioneaud et Cie, de Vinh-Yên, ont obtenu sur des rizières phosphatées pour la troisième fois jusqu'à 4.100 kg à l'hectare, alors que ces terres ne donnaient auparavant que 900 kg. Bien mieux, le R. P. Ramos, de Kiên-An, en portant la dose de phosphate à 1.200 kg, a obtenu 6.000 kg à l'hectare dans des rizières que les paysans avaient abandonnées comme stériles.

Dans les terres douces, où l'action du phosphate naturel pulvérisé marque « Pli 19/21 » serait trop lente, il y a lieu d'appliquer un engras nouveau préparé par la société, le « PH. S », qui convient à tous les terrains et donne des résultats encore plus brillants et tout aussi rapides que ceux rapportés ci-dessus.

Il est maintenant prouvé que le phosphate marque « PH. S » possède toutes les qualités du superphosphate sans en avoir les inconvénients, notamment son acidité et son prix élevé.

Ce rapide exposé montre que la riziculture, qui était pratiquement interdite aux colons européens, est devenue très rémunératrice pour eux grâce aux phosphates.

Au point de vue commerce général de la Colonie, la vulgarisation de l'emploi des phosphates augmenterait considérablement les exportations.

Pour ne parler que du riz, une consommation annuelle de 60.000 tonnes de phosphates, que la société sera en mesure de produire avec les agrandissements en cours de son usine, assurerait un supplément d'exportation de 240.000 tonnes de paddy de toute première qualité, valant 12.000.000 de piastres. Cet argent allant principalement aux indigènes améliorerait considérablement la situation politique et le mouvement commercial du pays.

Les opérations de la Société des Phosphates du Tonkin s'étendent peu à peu ; la production annuelle dépasse 10.000 tonnes.

---

CHRONIQUE DES MINES  
Gisements de phosphate de chaux de la région Thanh-Moi  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 avril 1924)

Les gisements de phosphate de chaux de Thanh-Moï, comme d'ailleurs tous ceux connus en Indochine, sont d'un type très particulier.

Ce ne sont pas, comme les gisements de l'Afrique mineure, des gisements sédimentaires de grande étendue, mais des remplissages de grottes dans les calcaires en terre et en roche phosphatées. Très souvent, les grottes à phosphate renferment également une assez grande quantité de guano de chauve-souris et l'on peut considérer comme vraisemblable que la minéralisation de la terre et des roches sous-jacentes s'est produite par la lessivation, puis imprégnation de ces roches par l'acide phosphorique contenu dans le guano.

En 1910, lorsque les premières grottes à phosphate furent découvertes, ce fut une véritable fièvre du phosphate qui sévit parmi les prospecteurs tonkinois, et de nombreuses demandes d'ouverture de carrières de phosphate furent faites dans les provinces de Lang-Son, Thai-Nguyên, Ninh-Binh et même en baie d'Along.

Le décret de 1912 a modifié le régime légal des phosphates qui ne font plus partie de la catégorie carrières, mais de la catégorie mines.

Thanh-Moi est situé au kilomètre 110 du chemin de fer de Hanoï à Lang-Son, au pied du massif calcaire du Cai Kinh. Ce massif renferme de nombreuses grottes, ainsi d'ailleurs que les rochers calcaires isolés situés le long du chemin de fer. Les premiers explorateurs qui s'occupèrent du phosphate dans cette région furent MM. [Eugène] Dumond, Rétif<sup>1</sup> et [Ph.] Landrieu [à l'origine, entre autres, des Charb. de Tuyêñ-Quang] et c'est de la réunion de leurs apports que fut fondée la Société des Phosphates du Tonkin.

L'exploitation, assez active depuis plusieurs années, se fait surtout dans les grottes suivantes :

1° — Grande grotte de Thanh-Mo, située à 800 mètres au nord du village de ce nom, au pied du grand massif calcaire du Déo-Ro.

2° — Grottes Eugène n° 1 et n° 2 situées dans le gros rocher calcaire isolé qui borde le chemin de fer à l'ouest entre les kilomètres 107 et 109.

3° — Grotte du kilomètre 106,900 située dans un rocher calcaire isolé plus petit que le précédent en bordure ouest du chemin de fer.

La Société des phosphates du Tonkin possède en outre de nombreux périmètres de recherches, notamment dans la région de Cho-Pong, qui englobent sur 30 kilomètres de longueur la bordure sud du massif du Cai-Kinh. Ces périmètres plus éloignés de la voie ferrée que ceux de Thanh Moi ne sont pas exploités actuellement pour le phosphate ; une production de 20 tonnes environ de guano y est faite par un tâcheron indigène qui vend cet engrais à Phu-Lang-Thuong.

La Société sera vraisemblablement amenée sous peu à exploiter la région de Cho-Phong, car les réserves de phosphate des grottes de Thanh-Moï sont assez limitées.

La production des gisements de Thanh-Moï a été pendant les dernières années :  
en 1919 de 4.100 tonnes  
en 1920 de 12.000 »

---

<sup>1</sup> Auguste Rétif : prospecteur à Langson, propriétaire des mines de Son-Loc, créateur des Phosphates de Langson, co-fondateur de la Cie électrique minière indochinoise (CEMI) : lignites et schistes ligniteux de Loc-Binh.

en 1921 de 5.000 »  
en 1922 de 7.000 »

La teneur moyenne du phosphate brut est de 44 % de phosphate tricalcique.

Le phosphate brut est traité à l'usine de Haïphong qui le livre au commerce broyé et réduit en poudre fine au prix de 21 à 23 piastres la tonne. À noter que le système de broyage appliqué dès l'origine par la Société des phosphates du Tonkin est analogue à celui que cherche à appliquer dans l'Afrique du nord la Société des Phosphates tunisiens.

---

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DU TONKIN  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-57)

Usine de Phosphates, Haly.

M. CATHALAA<sup>2</sup>, directeur.

---

23 JUILLET 1924 :  
**SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN.**  
participation de la [Société financière française et coloniale](#)

INDUSTRIES CHIMIQUES  
(*La Journée industrielle*, 13 août 1924)

Société nouvelle des Phosphates du Tonkin. — Cette société anonyme de formation récente a pour objet l'exploitation des gisements de phosphates et plus généralement des substances d'origine minérale ou organique pouvant être utilisées comme engrais.

Le siège est à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann.

Le capital est de 200.000 francs en actions de 250 fr., toutes souscrites en numéraire ; il pourra, dès à présent, être porté à 5.500.000 fr.

Les premiers administrateurs sont MM. Octave Homberg, banquier, à Paris, 18, place des États-Unis ; Henri-Charles de Lansalut<sup>3</sup>, à Paris, 19 bis, boulevard Delessert, et Paul Lancrenon, ingénieur, à Paris, 81, boulevard Saint-Michel.

---

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 24 avril 1925)

Le capital de cette société anonyme, dont le siège est à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann, vient d'être porté de 200.000 fr. 5.500.000 fr., par la création de 21.200 actions de 250 fr. Sur ces actions nouvelles, 11.200 ont été émises au pair : les actions restantes ont été allouées à la Société des Phosphates du Tonkin, en rémunération d'apports effectués par elle à titre de fusion.

---

<sup>2</sup> Jean Cathala, co-propriétaire des [Charbonnages de Bi-Cho](#).

<sup>3</sup> Charles Le Gac de Lansalut (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 16 février 1926)

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 8 mars, pour le premier exercice social clos le 20 septembre 1925, un dividende statutaire brut de 7 % par action libérée, et un super dividende de 2 %.

---

Notre étude financière  
La Société financière française et coloniale  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1926)

.....  
La Société nouvelle des Phosphates du Tonkin sont en assez bonne posture et ont la faveur de certains capitalistes français.  
.....

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN

Assemblée générale ordinaire du 8 mars 1926  
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mars 1926)

Ainsi que l'*Information* en a rendu compte précédemment, l'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 8 mars, sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration, assisté, en qualité de scrutateurs, de M. Dumond et du représentant de la Société financière française et coloniale.

M. Lancrenon remplissait les fonctions de secrétaire de l'assemblée, à laquelle 9.879 actions étaient représentées.

Voici le texte du rapport du conseil d'administration :

RAPPORT DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous présenter notre rapport sur le premier exercice de notre société et soumettre à votre approbation les comptes correspondants.

Nous vous rappelons que notre société a été constituée le 23 juillet 1924, au capital de 200.000 francs, dont 50.000 francs seulement versés, en vue de poursuivre les pourparlers engagés par nos fondateurs pour la reprise de l'actif de la Société des Phosphates du Tonkin, société anonyme au capital de 100.000 piastres indochinoises, dont le siège social était à Haïphong. Ces pourparlers ont abouti au contrat intervenu le 3 décembre 1924 entre les deux sociétés, contrat aux termes duquel la Société des Phosphates du Tonkin faisait apport à notre société de tout son actif, à charge par nous d'acquitter son passif limité dans certaines conditions et moyennant attribution à la Société des Phosphates du Tonkin de dix mille actions d'apport de 250 francs entièrement libérées de notre société ; l'entrée en jouissance était fixée rétroactivement à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1924.

Ce contrat a été ratifié le 5 décembre 1924 par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des Phosphates du Tonkin, et, le 11 mars 1925, par une assemblée générale extraordinaire de notre société. À la même date, le capital initial de notre société était porté à 3 millions par création de 11200 actions de numéraire, de sorte qu'après ratification du contrat de fusion, le capital de notre société était définitivement fixé au chiffre actif de 5.500.000 francs.

L'exercice en cours comprend donc essentiellement les résultats de l'exploitation industrielle au Tonkin du 1<sup>er</sup> octobre 1924 au 30 septembre 1925 ; mais il y a lieu de remarquer que le contrat de fusion n'ayant été définitivement ratifié que le 11 mars 1926, ce n'est qu'à partir de cette date que notre Société a pu entrer définitivement en possession des biens apportés ; toutefois, le directeur de notre exploitation était arrivé au Tonkin dès le début de janvier et avait pris dès cette date la direction effective de l'exploitation.

Ainsi que vous le constaterez, par l'examen du bilan et du compte de Profits et pertes, les résultats de ce premier exercice peuvent être considérés comme satisfaisants et nous permettent de bien augurer de l'avenir de notre société. L'extraction des phosphates, dans les multiples gisements nous appartenant ou sur lesquels nous possédons un droit d'extraction, a dépassé 30.000 tonnes, soit sensiblement plus du double de l'extraction réalisée durant les années précédentes. En même temps, nous avons mis à exécution un programme de prospections et recherches en vue d'accroître l'importance de nos réserves de phosphates ; ces recherches, poussées très activement, ont déjà donné des résultats intéressants et nous ne doutons pas que leur continuation méthodique ne permette à notre société d'envisager en toute sécurité les prochaines années en ce qui concerne l'approvisionnement en phosphates locaux.

Le matériel de l'usine de broyage d'Haiiphong a été complètement remis en état ; ce qui nous a permis d'accroître très sensiblement la capacité de production tout en améliorant la régularité et la qualité de la fabrication. La production de phosphate usiné a aussi dépassé de 50 % la production réalisée les années précédentes. Nous avons en même temps pris commande d'une installation neuve de matériel de broyage qui sera installée dans le courant de cette année et permettra de répondre à l'accroissement normal des ventes.

Les efforts entrepris dans le but de perfectionner l'organisation commerciale ont permis de porter le total des ventes de phosphate usiné à 14.300 tonnes, chiffre qui représente une amélioration d'environ 40 % sur les ventes réalisées les années précédentes par l'ancienne société. Bien qu'un tel chiffre de ventes soit infime par rapport aux possibilités d'absorption du marché Indochinois, il est à craindre que l'accroissement des ventes ne suive qu'avec un certain décalage les possibilités d'augmentation de la fabrication ; le développement de l'emploi des engrains a toujours été lent au début dans tous les pays et, de plus, en Indochine, ce développement se heurte à l'inertie et à l'imprévoyance du cultivateur annamite habitué aux méthodes d'exploitation ancestrales et trop insoucieux du lendemain pour se décider à acheter, d'avance, l'engrais qui doit cependant lui procurer une récolté d'une valeur bien supérieure. L'efficacité dans les rizières et plantations indochinoises des phosphates moulus livrés par notre société n'est plus à démontrer ; des expériences multiples, effectuées notamment par les services agricoles de la colonie, sont à ce sujet suffisamment concluantes ; mais malgré cette efficacité, le développement des engrais n'en suit pas moins une progression relativement lente, dont tous nos efforts visent actuellement à accroître l'accélération.

\*  
\* \* \*

Le bilan du 30 septembre 1925, que nous soumettons à votre approbation, se totalise par fr. 7.116.414 00

Les frais de constitution ont été ramonés à 1 franc.

Les évaluations des biens miniers, des immeubles, du matériel et outillage, du mobilier, sont celles résultent des apports de l'ancienne société modifiées par les immobilisations nouvelles durant l'exercice et par les amortissements prélevés sur les bénéfices.

Le poste « Actionnaires » s'élève à 1.500.000 fr. Nous vous rappelons que toutes les actions de la Société ont été entièrement libérées le 1<sup>er</sup> octobre 1925.

Les autres postes du bilan, tant à l'actif qu'au passif, n'appellent pas d'explication spéciale.

Le bénéfice net, après paiement de tous frais et charges et après affectation d'une somme de 602.028 fr. 93 aux amortissements, s'élève à 508.353 francs 54.

Votre conseil d'administration vous propose de donner à ce bénéfice les affectations suivantes :

1° 5 % à la réserve légale Fr. 25.417 68

2° La somme nécessaire pour payer aux actionnaires 7 % des sommes dont les actions sont libérées (article 40 des statuts), soit 236.405 40

3° 10 % du surplus au conseil d'administration Fr. 24.653 04

Le solde disponible se monte à 221.877 fr. 42.

Nous vous proposons de prélever sur ce solde les sommes nécessaires pour attribuer aux actions un dividende supplémentaire égal à 2 % de leur valeur nominale, soit 110.000 francs.

Il restera ainsi disponible 111.877 fr. 42, que nous vous demandons de reporter à nouveau.

Si vous voulez bien approuver ces propositions, les dividendes dont il s'agit et dont le montant brut sera de 12 fr. 68 pour les actions n° 1 à 800, de 9 fr. 934 pour les actions n° 801 à 12.000, et de 22 fr. 50 pour les actions n° 12001 à 22000, seront payés, sous déduction des impôts, à partir du 12 mars, aux caisses de la Société financière française et coloniale, 96 bis, boulevard Haussmann, à Paris, sur présentation des certificats pour les actions nominatives et contre remise du coupon n° 1 pour les actions au porteur.

\*  
\* \* \*

Usant de la faculté qui lui est laissée par l'article 20 des statuts, votre conseil a appelé M. Eugène Dumond, industriel, aux fonctions d'administrateur. M. E. Dumond est le fondateur de l'ancienne Société des Phosphates, au développement de laquelle il a apporté toute son activité durant plusieurs années. Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette nomination.

Conformément à la loi de 1867, nous vous rendrons compte verbalement des affaires que notre société a traitées avec d'autres sociétés dans lesquelles certains de nos administrateurs possèdent des intérêts ; nous vous demandons de vouloir bien renouveler à ces administrateurs, ainsi qu'à ceux de leurs collègues qui pourraient se trouver dans le même cas, l'autorisation prévue par la loi précitée.

Enfin, vous aurez à nommer deux commissaires chargés de vous présenter, lors de votre prochaine assemblée générale, un rapport sur les comptes de l'exercice en cours et à fixer la rémunération qui leur sera allouée, MM. Georges du Rostu <sup>4</sup> et Robert Goury du Roslan <sup>5</sup>, commissaires sortants, sont rééligibles.

<sup>4</sup> Georges Levesque du Rostu (Ancenis, 1888-Paris-XIII<sup>e</sup>, 1974) : docteur en droit, secrétaire général de la Société financière française et coloniale, son représentant dans de nombreuses filiales comme scrutateur, commissaire des comptes, administrateur.

<sup>5</sup> Robert Goury du Roslan : directeur du Crédit foncier de l'Indochine.

## BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1925

ACTIF		
Frais de constitution :	110.266 70	
À déduire : Amortissements :	110.265 70	1
Propriétés minières :	470.035 21	
À déduire : Amortissements :	150.000 00	320.035 21
Terrains, bâtiments et constructions : 1.428.102 77		
À déduire : Amortissements :	156.068 76	1.272.031 01
Matériel et outillage :	1.200.780 61	
À déduire : Amortissements :	180.117 09	1.020.663 52
Mobilier :	37.182 89	
À déduire : Amortissements :	5.577 43	31.605 46
		<u>2.644.339 20</u>
PASSIF		
Capital		5.500.000 00
Provisions et créateurs divers		1.108.061 06
Profits et pertes		508.353 54
		<u>7.116.414 60</u>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES 1925

DÉBIT	
Frais généraux, siège social	62.909 95
Amortissements	602.028 98
Intérêts et commissions	41.520 58
Bénéfice net	508.353 54
	<u>1.214.813 05</u>
CRÉDIT	
Bénéfice sur vente de phosphates et engrais	1.016.733 85
Bénéfice sur vente de titres	52.035 95
Différence sur changes	146.043 24
	<u>1.214.813 05</u>

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Après lecture des rapports, un actionnaire a demandé des renseignements concernant les réserves locales de phosphates, dont il est question dans le rapport.

Le président lui a répondu qu'il était très difficile de chiffrer l'importance des gisements locaux ; cependant, les recherches déjà effectuées ont permis de constater que les gisements sont beaucoup plus nombreux qu'on le croyait lors de la reprise de l'affaire.

Si cependant les phosphates locaux venaient à faire défaut, a déclaré le président, la Société pourrait toujours s'approvisionner soit en Indochine, soit à l'étranger.

En tous cas, l'activité sociale n'est pas exclusivement tributaire des phosphates locaux, et si besoin était, la Société importerait des phosphates étrangers qu'elle traiterait ensuite dans ses usines.

Ce n'est pas au surplus dans la production des phosphates mais bien dans leur vente que réside la principale difficulté.

Il convient d'amener les indigènes à l'utilisation des phosphates pour leurs cultures, et, à ce sujet, M. Homberg rappelle les difficultés rencontrées en France même pour amener les agriculteurs à se servir des phosphates.

Ces difficultés sont donc bien plus grandes encore, lorsqu'on s'adresse à des indigènes apathiques, attachés aux traditions ancestrales.

L'ancienne Société avait déjà entrepris des efforts dans ce sens, qui ont été poursuivis avec succès par la Société actuelle.

En terminant, le président a déclaré que les réserves de phosphates sont suffisantes à une activité de plusieurs années de la Société, qui, au surplus, ne manquera pas d'élargir son domaine lorsqu'elle pourra acquérir, à un prix raisonnable, de nouvelles propriétés.

\*  
\* \* \*

Les résolutions ci-après, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

## LES RÉSOLUTIONS

### Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration relatif au premier exercice social clos le 30 septembre 1925, approuve ledit rapport ainsi que le bilan, le compte de profits et pertes et les propositions de répartition qui lui sont soumis.

### Deuxième résolution

Conformément à l'article 20 des statuts, l'assemblée générale ratifie la nomination comme administrateur, faite à titre provisoire par le conseil, de M. Eugène Dumond.

### Troisième résolution

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des affaires traitées avec d'autres sociétés dans lesquelles certains administrateurs possèdent des intérêts.

Elle renouvelle, à ceux-ci et à ceux de leurs collègues qui se trouveraient dans le même cas, l'autorisation prévue par la loi du 24 Juillet 1867.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme M. Georges du Rostu et M. Robert Goury du Roslan commissaires, chargés de lui présenter un rapport sur le bilan et les comptes de l'exercice en cours, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, l'un à défaut de l'autre.

Elle fixe à mille francs l'indemnité allouée à chacun d'eux.

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN  
(*La Revue coloniale* (mensuelle), avril 1926).

L'assemblée, réunie le 8 avril, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et fixé le dividende à 12 fr. 68 brut pour les actions numéros 1 à 800, 9 fr. 934 pour les actions 801 à 12000 et 22 fr. 50 pour les actions 12001 à 22000.

---

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(extrait du rapport pour l'exercice 1925)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 mai 1926)

Les résultats de ce premier exercice peuvent être considérés comme satisfaisants et nous permettent de bien augurer de l'avenir de notre société.

L'extraction des phosphates, dans les multiples gisements nous appartenant ou sur lesquels nous possédons un droit d'extraction, a dépassé 30.000 tonnes, soit sensiblement plus du double de l'extraction réalisée durant les années précédentes. En même temps, nous avons mis à exécution un programme de prospections et recherches en vue d'accroître l'importance de nos réserves de phosphates ; ces recherches, poussées très activement, ont déjà donné des résultats intéressants et nous ne doutons pas que leur continuation méthodique ne permette à notre société d'envisager en toute sécurité les prochaines années en ce qui concerne l'approvisionnement en phosphates locaux.

Le matériel de l'usine de broyage de Haïphong a été complètement remis en état ; ce qui nous a permis d'accroître très sensiblement la capacité de production tout en améliorant la régularité et la qualité de la fabrication. La production de phosphate usiné a aussi dépassé de 50 % la production réalisée les années précédentes. Nous avons, en même temps, passé commande d'une installation neuve de matériel de broyage, qui sera installée dans le courant de cette année et permettra de répondre à l'accroissement normal des ventes.

Les efforts entrepris dans le but de perfectionner l'organisation commerciale ont permis de porter le total des ventes de phosphate usiné à 14.300 tonnes, chiffre qui représente une amélioration d'environ 40 % sur les ventes réalisées les années précédentes par l'ancienne société. Bien qu'un tel chiffre de ventes soit infime par rapport aux possibilités d'absorption du marché indochinois, il est à craindre que l'accroissement des ventes ne suive qu'avec un certain décalage les possibilités d'augmentation de la fabrication. Le développement de l'emploi des engrains a toujours été lent au début dans tous les pays et, de plus, en Indochine, ce développement se heurte à l'inertie et à l'imprévoyance du cultivateur annamite, habitué aux méthodes d'exploitation ancestrales et trop insoucieux du lendemain pour se décider à acheter d'avance l'engrais, qui doit cependant lui procurer une récolte d'une valeur bien supérieure. L'efficacité dans les rizières et plantations indochinoises des phosphates moulus livrés par notre société n'est plus à démontrer ; des expériences multiples, effectuées notamment par les Services agricoles de la Colonie, sont à ce sujet suffisamment concluantes ; mais malgré cette efficacité, le développement des engrais n'en suit pas moins une progression relativement lente, dont tous nos efforts visent actuellement à accroître l'accélération.

N.D.L.R. — La Société des Phosphates a peut-être tort de s'en prendre à l'imprévoyance et à l'inertie du cultivateur annamite.

Celui-ci est, au contraire, très observateur et très avisé et peut-être beaucoup plus prompt que le paysan français à adopter les méthodes dont l'excellence lui est démontrée et l'outillage et les procédés dont le prix ne dépasse pas l'utilité pratique.

Non seulement le paysan tonkinois sait parfaitement résoudre ses petits problèmes, dont souvent les données nous échappent, mais il se forme actuellement une bourgeoisie terrienne, qui est parfaitement ouverte à tous les progrès dont elle calcule qu'ils ont plus d'avantages que d'inconvénients.

Ils sont loin d'être des sots.

---

Société nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 15 décembre 1926)

Les comptes de l'exercice 1925-26 qui seront soumis à l'assemblée du 28 décembre font ressortir un bénéfice brut de 2.388.301 fr., laissant, après paiement des frais généraux et amortissements, un bénéfice net de 1.110.007 fr., auquel s'ajoute le report antérieur s'élevant à 111.877 francs. Le dividende brut proposé sera de 40 fr. contre 22 fr. 50 pour l'exercice précédent.

---

INDO-CHINE  
Société nouvelle des phosphates du Tonkin  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1927)

Cette société [a pris en] option les périmètres d'étain de M. Barondeau (É. M., Douai). Ces périmètres forment deux groupes compacts, l'un au nord, l'autre au sud des exploitations de la vallée de la Nam-Patène au Laos.

---

TONKIN  
Société nouvelle des phosphates du Tonkin  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1927)

Cette société exploite des phosphates bruts du Tonkin, qui sont moulus à Haïphong. et mis à la disposition de l'agriculture, notamment pour les rizières. Les succès obtenus par cette entreprise, qui distribue un dividende de 16 %, montrent tout l'intérêt que présente la mise en valeur d'une richesse mal exploitée jusqu'alors en Indo-Chine. Il a été vendu au cours de l'exercice se terminant au 30 septembre, 17.743 tonnes de phosphate, dont 10.521 au Tonkin et Nord-Annam et 7.222 tonnes en Cochinchine. On lit dans le rapport à l'assemblée présidée par M. Lancronon<sup>6</sup> :

Ainsi que vous l'avez constaté par l'exposé ci-dessus, les gisements en exploitation et l'usine de notre société sont situés au Tonkin ou dans le Nord-Annam, et les phosphates vendus en Cochinchine sont expédiés de notre usine d'Haïphong.

En vue d'atteindre dans des conditions meilleures le marché de la Cochinchine et du Cambodge, nous envisageons actuellement l'installation d'une usine nouvelle en

---

<sup>6</sup> Paul Lancronon (1888-1957) : ingénieur en chef des mines. Représentant de la SFFC dans diverses sociétés dont la [Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques](#), puis (1931) chef du département mines du groupe Schneider.

Cochinchine ; cette usine, quand le moment sera venu d'en décider la création, serait alimentée par des phosphates provenant de gisements situés au Cambodge et dont nous avons acquis récemment la propriété,

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1927)

..... Les résultats satisfaisants obtenus par la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin durant son deuxième exercice, du 1<sup>er</sup> octobre 1925 au 30 septembre 1926, ont entièrement confirmé les indications favorables que nous vous avions déjà données sur le développement rapide de cette Société. Malgré les ravages causés au Tonkin par les inondations et qui ont empêché la mise en culture de nombreuses rizières, les ventes se sont accrues de 20 % d'un exercice au suivant.

Les bénéfices ont accusé une progression bien supérieure et ont permis, après des amortissements qui dépassent 20 % du capital de la Société, de distribuer un dividende de 16 %.

D'autre part, la Société s'est assuré la possession d'importants gisements au Cambodge ; elle compte les mettre en exploitation dès que le besoin s'en fera sentir en créant à Saïgon une nouvelle usine de traitement des phosphates. Les riziculteurs et les planteurs indochinois se rendent chaque jour mieux compte des avantages qu'ils peuvent retirer de l'emploi des engrains phosphatés et les débouchés de la Société sont susceptibles de s'élargir rapidement.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1928)

OBSÈQUES. — Ce matin, à 7 heures 30, ont eu lieu les obsèques de M. Cambe, chef de préparation à la Société des Phosphates, décédé dans l'après-midi d'hier.

Nous adressons à la famille et aux amis nos sincères condoléances.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1928  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1928)

..... Le fonctionnement industriel de la Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin s'est poursuivi d'une manière satisfaisante au cours de l'exercice 1927, malgré l'influence défavorable qu'ont eu sur les ventes de phosphates les inondations si violentes qui ravagèrent le delta tonkinois à l'automne 1926, et ruinèrent les populations agricoles des régions éprouvées.

La régression des ventes de la Société au Tonkin a été heureusement compensée dans une large mesure par l'accroissement des ventes en Cochinchine, ce qui montre que le développement de cette affaire aurait suivi, dans des circonstances normales, la progression régulière que nous escomptions.

Nous vous avons fait connaître dans notre précédent rapport que cette société s'était assuré la possession d'importants gisements de phosphates au Cambodge. Ces

gisements viennent d'être prospectés d'une manière complète et la campagne de recherches s'est terminée par des résultats encourageants. Aussi, la Société envisage, dans un avenir rapproché, la construction d'une usine en Cochinchine, ce qui permettra d'atteindre dans des conditions bien meilleures le marché de cette région, qui offre à l'écoulement du phosphate des possibilités considérables.

---

Société des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 17 et 26 mai 1928)

Une assemblée extraordinaire tenue le 15 mai a procédé à la liquidation de la société en donnant *quitus* définitif aux liquidateurs.

Cette société est absorbée par la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin, ayant son siège social à Paris.

---

À l'*Officiel d'Indochine*  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1928)

OCTROI DE CONCESSIONS

M. Delauzun<sup>7</sup>, directeur de la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin, se voit concéder les mines Jeannette (191 ha), Aimée (900 ha) et Frédéric (900 ha) dans la province de Kampot, Cambodge.

---

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 13 juin 1928)

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1927 qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 26 juin se soldent par un bénéfice net de 609.724 fr. contre 1.110.007 fr. précédemment. Compte tenu du report antérieur, le disponible s'élève à 839.153 fr. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 30 fr. par action contre 40 fr. l'an dernier.

---

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 6 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1927. Bénéfice net : 609.724 fr. Disponible : 829.158 fr. Dividende brut : 30 fr. par action. Reliquat de 119.248 fr. reporté à nouveau.

---

NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> août 1928)

<sup>7</sup> Fortuné-Xavier Delauzun : ingénieur civil des mines, chargé de mission en Indochine (Laos) par le ministère des colonies (1903-1904), directeur des Charbonnages Dubreuilh à Tuyén-Quang, auteur d'une tentative de relance des mines de lignite de Dong-Giao (1923-1925).

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier sous la présidence de M. Octave Homberg, a autorisé le conseil à porter le capital de 5.500.000 francs à 11 millions de francs par la création de 32.000 actions de numéraire de 250 francs, dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires actuels, titre pour titre. La réalisation de cette augmentation de capital permettra l'exécution, dès octobre prochain, du programme de mise en valeur des gisements acquis en 1926 au Cambodge et la construction d'une usine de transformation en Cochinchine.

---

Société nouvelle des phosphates du Tonkin

Société an. au capital de 5.500.000 fr.

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 1928

Résumé

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 septembre 1928)

Le fonctionnement industriel de la société s'est maintenu satisfaisant malgré des circonstances défavorables, telles que les inondations violentes, qui ont ravagé le Tonkin, à l'automne 1926.

D'autre part, la piastre indochinoise ayant oscillé entre 12 fr. 50 et 13 francs, l'exercice n'a pas profité comme le précédent des bénéfices exceptionnels qu'avait procurés le rapatriement de piastres à des taux élevés.

L'extraction du phosphate brut dans nos divers gisements a été légèrement supérieure à celle de l'an dernier, et s'est poursuivie dans les mêmes gisements que précédemment ; nous avons préparé l'aménagement de nouveaux gisements riches en vue de développer notre production en 1928.

Nous avons continué nos travaux de recherches et acquis de nombreux périmètres au Tonkin, à la frontière Annam-Tonkin et dans le Nord-Annam. Le montant des réserves reconnues est d'ores et déjà suffisant pour donner toute sécurité quant à l'approvisionnement en phosphates locaux, durant les prochaines années.

Nous avons apporté quelques modifications au matériel de l'usine d'Haïphong et nous escomptons une régularité plus grande du fonctionnement en 1928.

Le montant des ventes de phosphates usinés s'est élevé à 16.544 tonnes, contre 17.743 en 1926 et 14.016 t. en 1925.

La diminution par rapport à l'exercice précédent est due à la réduction des ventes au Tonkin et dans le Nord-Annam, conséquences des inondations de l'automne 1926 : les Annamites, ruinés par ces inondations, n'ont pu se procurer, pour l'achat d'engrais, les fonds dont ils avaient besoin.

Cet exemple montre l'heureuse influence que pourrait avoir sur le développement de l'agriculture en Indochine, le fonctionnement de crédits agricoles facilement utilisables par l'Annamite. Les bases du Crédit Agricole viennent d'être créées mais il faudra attendre un certain temps avant que cet organisme fonctionne pratiquement.

Les gisements, acquis, l'an dernier, au Cambodge viennent d'être prospectés d'une manière très complète par un de nos ingénieurs, et les résultats sont encourageants. Dans ces conditions, nous envisageons la construction d'une usine en Cochinchine, qui nous permettra d'être en rapports plus étroits avec les consommateurs de la Cochinchine et du Cambodge.

Le bilan au 30 septembre 1927 se totalise à 7.218.696 fr. 74.

Le bénéfice net, après paiement de tous frais et après les amortissements, s'élève à 609.724 fr. 79, que nous proposons d'affecter :

1° — 5 % à la réserve légale Fr. 30 486,24  
2° — L'intérêt statutaire de 7 % aux actions Fr. 385.000,00  
3° — 10 % du surplus au conseil Fr. 19 423,85  
Reste 174.814 fr. 70, qui, ajoutés au report précédent, 219.433 fr. 46, forme un total de 394 248 fr. 16.

L'assemblée décide, d'allouer aux actions un dividende supplémentaire de 5 % qui absorbe 275.000 francs, et de reporter à nouveau 119 248 fr. 16. Le dividende total des actions est ainsi de 12 % du capital versé, soit 30 fr.

Nous avons eu à déplorer le décès d'un de nos administrateurs, M. Charles de Lansalut<sup>8</sup>, qui, grâce à sa compétence juridique et à sa connaissance parfaite de l'Indochine, nous avait apporté une collaboration infiniment précieuse.

---

Chronique de Haïphong  
BATTU ET PAS CONTENT.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1928)

Une information relative à la plainte du nommé Ng. v-Giao, tourneur à l'usine des Phosphates, domicilié 40, avenue Sadi-Carnot, contre M. M..., mécanicien de la même usine, pour voies de fait sur sa personne, a été transmise au parquet.

---

<sup>8</sup> Henri Charles Armand Louis Le Gac de Lansalut (Plouigneau, 1873-Paris, 1927) : après quatre ans au 9<sup>e</sup> d'infanterie coloniale, il devient secrétaire de M<sup>e</sup> Devaux, avocat à Haïphong, et lui succède comme avocat défenseur près la cour d'appel de Hanoï. Conseil juridique de la chambre de commerce de Haïphong et de diverses sociétés. Établi à Paris après la Première Guerre mondiale, il devient administrateur de la Société française des distilleries de l'Indochine, du Crédit foncier de l'Indochine, des Papeteries de l'Indo-Chine, de l'Imprimerie d'Extrême-Orient, des Ateliers maritimes, de Haïphong, de la Société indo-chinoise de charbonnages et de mines métalliques, de la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin et membre du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 août 1921.

1928 (novembre) : CAPITAL PORTÉ DE 5,5 à 11 MF



Coll. Olivier Galand

Société nouvelle des phosphates du Tonkin  
Société anonyme. Capital : 5 millions 500.000 fr.  
divisé en 22.000 actions de 250 fr. chacune  
Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Barillot, notaire à Paris,  
modifiés par les assemblées générales extraordinaires du 11 mars 1925 le 20 février  
1923

Capital porté à 11.000.000 de fr.  
par décision de l'assemblée générale  
extraordinaire du 24 novembre 1928

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du ? avril 1925

Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann

ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Octave Homberg  
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 7 décembre 1928)

Une assemblée extraordinaire a ratifié l'augmentation du capital porté de 5.500.000 fr. à 11 millions.

---

Dans l'administration  
Témoignages de satisfaction  
(*L'Écho annamite*, 29 décembre 1928)

Par arrêté du gouverneur de la Cochinchine en date du 27 décembre 1928, un témoignage officiel de satisfaction est décerné et décerné à M. Carle (Edmond Louis), ingénieur principal de 2<sup>e</sup> classe des Travaux d'agriculture, chef des Services agricoles, pour ses initiatives dans l'organisation et la mise à exécution d'un programme d'intensification de l'emploi des engrains chimiques dans les rizières de la Cochinchine et l'amélioration des conditions culturelles, commerciales et industrielles du riz.

---

À l'*Officiel d'Indochine*  
DEMANDES DE CONCESSIONS  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1929)

La Société des Phosphates du Tonkin demande concession de la mine Landrieu, de 100 ha., au Tonkin.

---

[Doublement du capital, seconde usine]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 février 1929)

Les Phosphates du Tonkin viennent de doubler leur capital, qui est passé de 5 500.000 fr. à 11 millions et le cours de l'action s'établit entre 310 et 315. Il est probable qu'on la verra plus haut et cette affaire mérite qu'on l'examine en détail.

La Société des Phosphates du Tonkin remonte aux environs de 1910 et pendant quinze ans, elle vivota tant bien que mal, plutôt mal que bien, avec une extraction annuelle d'une dizaine de mille tonnes ; ces phosphates étaient vendus tels quels, simplement moulus, à la consommation locale, environ 20 piastres la tonne, prix à Haïphong.

En 1924, cette société passa la main au groupe Homberg, qui créa la Sté Nouvelle des Phosphates du Tonkin au capital de 5.500.000 fr., divisé en 22.000 actions de 250 fr. ; l'ancienne société reçut 10.000 actions et vit son passif payé jusqu'à concurrence de 150.000 piastres.

Le fondateur, M. [Eugène] Dumond, entra dans le conseil de la société nouvelle.

La société nouvelle fut favorisée à ses débuts par la hausse de la piastre et il semble qu'en même temps, un sang nouveau ait été infusé à l'affaire. En 1924-1925 (les exercices se terminent au 30 septembre), la production double, atteignant 30.000 tonnes, le matériel de l'usine de broyage d'Haïphong fut remis en état et les ventes

dépassèrent de 40 % celles de l'exercice précédent ; elles s'élèverent ainsi à 14.300 tonnes.

Très sagement, les administrateurs pratiquèrent de larges amortissements (602.000 fr.) et le bénéfice net s'éleva à 508.000 fr., permettant la répartition d'un dividende de 9 %. Pour un premier exercice, le résultat était vraiment appréciable.

En 1925-1926, les ventes augmentèrent, atteignant 17.743 tonnes, dont 10.521 vendues au Tonkin et dans le Nord-Annam et 7.222 en Cochinchine. Il fut pratiqué pour 1.095.000 fr. d'amortissements, les bénéfices nets montèrent à 1.100.000 fr. et le dividende à 16 %.

L'exercice 1926-1927 fut affecté par les inondations, qui entravèrent la vente au Tonkin et dans le Nord-Annam ; ces deux régions n'absorbèrent que 5.807 tonnes contre 10.521 l'année précédente ; la Cochinchine acheta 10.737 tonnes, mais, au total, les ventes ne s'élèvèrent qu'à 16 544 tonnes, soit une baisse d'environ 1.200 tonnes par rapport aux ventes de l'année précédente.

Le conseil, bien qu'ayant sérieusement amélioré le matériel de l'usine, ne put pratiquer que pour 355.000 fr. d'amortissements et le bénéfice net ne fut que de 609.725 fr. Pour distribuer un dividende de 12 %, il fallut prendre sur les reports des exercices précédents

D'où provient cette diminution de 55 % environ des résultats de l'exercice ?

Les ventes n'ont baissé que de 7 à 8 % et cette baisse n'explique pas celle des recettes brutes. La véritable raison est dans la baisse de la piastre : au cours des exercices précédents, la hausse avait permis des gains importants sur les rapatriements de piastres ; en 1927, cette source de bénéfices disparut.

D'autre part, il semble bien que l'organisation de vente au Tonkin ne soit pas parfaite. En Cochinchine, la vente est assurée par la maison Descours et Cabaud et le chiffre est, on l'a vu, en progression, mais au Tonkin c'est la société elle-même qui se charge de la vente.

Or c'est là la grosse question de l'entreprise ! la production est secondaire et, de ce côté, la société n'a aucun souci ; mais la vente exige une connaissance parfaite du marché, des acheteurs éventuels, des crédits qui peuvent leur être consentis, etc.

Au reste, c'est dans le Sud Indochinois, dont l'agriculture est beaucoup plus prospère que dans le Nord, que se trouvent les principaux débouchés de la société et celle-ci l'a si bien compris que, tout en continuant de rechercher des gisements au Tonkin et dans le Nord-Annam, elle en a acquis sur la frontière de la Cochinchine et du Cambodge. Une usine de broyage va être construite à MyTho, au centre de la région rizicole, et c'est pour la construire que le capital vient d'être porté de 5.500.000 à 11 millions de francs par l'émission de 22.000 actions de 250 fr. émises à 300 fr.

Comment sera organisée la vente en Cochinchine ? Tout l'avenir de la société dépend de cette seule question. Si la vente est confiée à quelqu'un connaissant à fond la Cochinchine, pouvant juger sûrement les clients, le succès est certain et presque immédiat.

Autrement, il faudra attendre l'extension du crédit agricole. Si, demain, le petit paysan de CanTho peut acheter à crédit des phosphates, sans avoir à débourser un gros intérêt, des quantités énormes pourront être absorbées par la Cochinchine.

L'action de 250 fr. cota jusqu'à 700 fr. au début de 1927 sur l'annonce d'une prochaine introduction au marché au parquet. On sait qu'un titre ne peut être admis au parquet que lorsqu'il a été coté pendant deux ans au marché officiel en banque ; le délai allait alors expirer pour les actions des Phosphates et M. Homberg a l'habitude d'introduire ses titres au parquet, le délai de deux ans une fois écoulé. Cette fois, l'attente du public fut déçue, on ne sait pas trop pourquoi. Aussi le titre, après s'être maintenu assez longtemps entre 650 et 660 fr., baissa-t-il à 570 fr. à la fin de 1927.

Depuis cette date, l'attrait de la piastre disparaissant en raison de la stabilisation du franc, l'action s'abaisse jusqu'à 350, puis, ces dernières semaines, à 315 fr. À ce cours,

elle peut être considérée comme bon marché; car l'entreprise ne se trouve ainsi capitalisée qu'à moins de 14 millions de francs pour un capital versé (primes comprises) de 12.100.000 fr.

Il est vrai qu'il va falloir attendre près de deux ans que l'usine de Mytho entre en rapport et le capital à rémunérer ayant doublé, il faut prévoir une baisse du dividende. Aussi n'y a-t-il pas lieu de se hâter pour entrer dans l'affaire, mais il faut la surveiller, car l'entreprise est saine et possède un avenir certain.

---

À l'*Officiel d'Indochine*  
DÉCHÉANCES DE CONCESSIONS  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1929)

Les Phosphates du Tonkin sont déclarés déchus de leurs droits sur la mine Lung-dam, prov. de Langson (Tonkin).

---

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1929)

Les comptes de l'exercice 1928, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 26 juin, se soldent par un bénéfice brut de 796.321 fr., contre 1.145.891 fr. pour l'exercice précédent. Après diverses affectations, le bénéfice net ressort à 347.535 fr., contre 609.724 fr. précédemment.

Le conseil proposera le maintien du dividende à 7 %, soit 17 fr. 50 par action ancienne, et le report à nouveau d'une somme de 64.407 francs.

---

Notre carnet financier  
Société nouvelle des phosphates du Tonkin  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1929)

L'assemblée du 26 juin a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1928 qui se soldent par un bénéfice de 347.535 fr., et a fixé le dividende à 17 fr. 50 pour les actions anciennes. Paiement le 8 juillet 1929.

---

**L'INDOCHINE FRANÇAISE SUR L'ÉCRAN**  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1929)

.....  
Le zinc a été pris par nous à son origine dans les mines de Chodien et suivi jusqu'à sa dernière transformation industrielle à l'usine de Quang-Yên. Nous avons réalisé la même performance avec l'exploitation des gisements des phosphates dans les gîtes quasi inaccessibles et situés dans des rochers abrupts et avec leur parachèvement industriel à l'usine de Haïphong. M. Martinoli, l'aimable directeur de cette usine, nous a aidé dans notre tâche de façon remarquable.  
.....

j'ai escaladé à l'aide de lianes grimpantes trois pics vertigineux pour pouvoir filmer les grottes avec leurs gisements de phosphates.

---

Société nouvelle des phosphates du Tonkin pendant l'exercice 1929  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 mars 1930)

L'extraction dans les divers gisements a été de : 19.870 tonnes.

Les stocks sur mines étaient, au début de l'exercice, de : 6.490 t. et de 6.880 t. en fin d'exercice.

Les stocks à l'usine étaient : 6.150 t. au début et 6.080 t. en fin d'exercice. L'usine a reçu 19.480 t. de brut ; elle a broyé : 19.550 t. de phosphate marchand, à une teneur de 16 % et 20 %.

La société a vendu 16.795 t. se répartissant 8.540 t. pour la Cochinchine et 8.255 t. pour le Tonkin.

Les ventes ont été en augmentation de 3.700 t. sur l'exercice précédent.

Pour l'exercice 1930, les prévisions d'extraction sont de 23.000 tonnes ; les fabrications de 21.500 tonnes.

La société construit une usine en Cochinchine pour l'exploitation des gisements de Tuk-Méas, au Cambodge, qui appartiennent à la société depuis 1926. L'usine de Cochinchine fonctionnera probablement en 1931. Cette usine sera construite à My-Tho et sera dotée des appareils de broyage les plus modernes permettant d'obtenir une finesse de 5 % de refus au tamis 200.

---

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 5 mai 1930  
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1930)

..... Les ventes de la Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin se sont accrues très sensiblement, durant le dernier exercice, montrant ainsi que l'effort de propagande accompli par la Société commençait à porter ses fruits. Le bénéfice industriel a été parallèlement en sérieuse augmentation. Mais la Société a été éprouvée par la baisse de la monnaie indochinoise et la perte qui en résulte compensera momentanément les bons résultats obtenus par ailleurs. Il n'y a pas lieu de craindre semblable répercussion dans l'avenir, et les résultats de l'exercice 1929-1930 s'annoncent très favorablement.

La construction de l'usine de Mytho destinée à traiter les phosphates provenant des concessions de la Société au Cambodge se poursuit normalement. Son achèvement est prévu pour le courant de 1931.

---

La Bourse  
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1930)

Sur les Phosphates du Tonkin (186), nous avons dit notre sentiment : la valeur n'offre aucun intérêt.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

Les Phosphates du Tonkin ont réalisé en 1928-29 un bénéfice net de 274.659 francs qui a été reporté à nouveau. Le report total s'élève à 325.248 francs.

---

Les phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 11 juillet 1930)

Ce sont ses gisements du Tonkin qui, en 1929, ont fourni à la Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin, la totalité du phosphate livré à la consommation, après avoir été usiné à Haïphong.

Dans les derniers mois de l'exercice, la société a commencé les aménagements nécessaires à l'exploitation de ses nouveaux gisements du Cambodge. La plus grande partie du matériel destiné à la mine a été commandée de façon que l'approvisionnement de l'usine de Mytho soit assuré en temps opportun. La construction de cette usine est en cours.

Au Tonkin, les ventes ont été de 8.762 tonnes contre 6.765 durant l'exercice précédent.

En Cochinchine, elles ont été de 7.836 tonnes contre 6.326.

Au total, les ventes de l'exercice ont atteint le chiffre de 16.598 tonnes contre 13.081 l'exercice précédent.

Le président de la société, M. Octave Homberg, a fourni les indications complémentaires suivantes :

« Les ventes d'engrais ne se développent pas aussi vite que la richesse de l'Indochine permettrait de le faire espérer. Cela tient à la routine des cultivateurs annamites, qui, comme tous les cultivateurs, sont assez lents à adopter les nouveautés. D'autre pari, les phosphates purs ne conviennent pas à toutes les terres d'Indochine. Nous avons dû faire des efforts pour trouver des types d'engrais mixtes, d'engrais composés correspondants à ces terres. D'un autre côté, l'Indochine vient d'être éprouvée par deux mauvaises récoltes.»

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN

Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1930  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 août 1930)

Comme nous en avons déjà rendu compte, les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice 1929, qui leur ont été soumis à l'assemblée du 24 juin. I

Voici le texte du rapport présenté à cette occasion par le conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSUL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous présenter le rapport de votre conseil d'administration sur

l'exercice s'étendant du 1<sup>er</sup> octobre 1928 au 30 septembre 1929 et soumettre à votre approbation les comptes correspondants.

#### EXPLOITATION

Ce sont nos gisements du Tonkin qui, cette année encore, ont fourni la totalité du phosphate livré à la consommation après avoir été usiné à Haïphong. Les découvertes faites par notre service de recherches ont permis de maintenir nos réserves, les nouveaux gisements compensant à peu près le tonnage extrait des anciens.

Toutefois, le prix du revient du minerai brut livré à notre usine s'est ressenti un peu de l'augmentation des frais de transport en relation avec l'augmentation de distance des gisements à l'usine.

Dans les derniers mois de l'exercice, nous avons commencé les aménagements nécessaires à l'exploitation de nos nouveaux gisements du Cambodge. La plus grande partie du matériel destiné à la mine a été commandée de façon que l'approvisionnement de l'usine de Mytho soit assuré en temps opportun. La construction de cette usine est en bonne voie. Tout le matériel, hangars et machines, est non seulement commandé, mais en partie expédié et à pied d'œuvre.

#### VENTES

Au Tonkin, les ventes ont été de 8.762 tonnes contre 6.736 durant l'exercice précédent.

En Cochinchine, elles ont été de 7.836 tonnes contre 6.326.

Au total, les ventes de l'exercice ont atteint le chiffre de 16.508 tonnes contre 13.081 l'exercice précédent. À cet accroissement des ventes a correspondu celui du bénéfice brut d'un exercice à l'autre.

#### SERVICE COMMERCIAL

Le côté commercial de notre Société n'a pas cessé de faire l'objet de tous nos soins. Nous avons intensifié notre propagande, prêté un large concours à tous les essais et expérimentations qu'ils soient faits par des particuliers, par l'Administration ou par nous-mêmes, de façon à persuader les agriculteurs, non seulement de l'utilité, mais de la nécessité d'employer des engrains. Toute cette partie de notre programme est développée et attentivement suivie par notre personnel et les résultats avantageux ne manqueront pas de s'en faire sentir.

Nous mettons à la disposition des agriculteurs plusieurs types d'engrais dont la base est constituée par notre phosphate auquel nous adjoignons, suivant le cas, de la potasse et de l'azote, de façon à offrir un engrais complet adapté à la fois aux différentes qualités de sols et aux cultures. Nous sommes ainsi conduits à importer de plus en plus d'engrais potassiques et azotés, pour donner satisfaction aux demandes de notre clientèle, pour répondre aux besoins de la Colonie et pour nous garantir contre la concurrence. Cela ne peut que rendre plus facile l'écoulement de notre phosphate et profiter à l'extension de nos affaires.

Le fonctionnement des banques populaires de crédit agricole n'a pas encore donné, au cours de cet exercice, les résultats que, en ce qui nous concerne, nous en attendons toujours. Les lenteurs administratives n'ont pas permis de trouver le moyen de réserver aux achats d'engrais une part nettement définie des prêts consentis aux agriculteurs. Nous ne cessons de penser que c'est pourtant le moyen le plus efficace d'amener une population, naturellement imprévoyante, à maintenir en bon état de productivité ses terres et de lui permettre de lutter efficacement, par un accroissement des rendements, contre le renchérissement de tous les autres frais de culture. De très actives démarches ont été faites par votre président pour obtenir de l'Administration qu'elle entre résolument dans cette voie et nous avons tout lieu de croire que l'année courante ne s'écoulera pas sans que nous ayons satisfaction sur ce point. Ce résultat ne peut qu'être

très favorable au commerce des engrais en lui donnant une sécurité qu'il n'a pas toujours eue jusqu'à ce jour.

Le bilan que nous vous avons présenté l'année dernière était établi sur la base de la piastre à 12 fr. 50. Celui de cette année a été établi sur la base de la piastre à 10 fr. 80, taux en vigueur au 30 septembre 1929.

Les bénéfices sur ventes de phosphates se sont élevés, en 1929, à 120.470 \$, accusant une majoration de 75 % par rapport au chiffre correspondant de 1928. Malheureusement, la baisse importante de la monnaie indochinoise a affecté gravement le résultat bénéficiaire de votre société, tel qu'il se traduit en francs. Toutes les mesures ont été prises pour que votre Société soit à l'abri de la nouvelle baisse de la piastre jusqu'à 10 fr., et nous vous proposons d'amortir entièrement, par le débit du compte de profits et pertes, les pertes de cette année qu'il n'a pas été possible d'éviter.

Ainsi la situation se trouvera entièrement assainie pour l'avenir, sans qu'il y ait lieu de craindre aucune répercussion nouvelle de la baisse de la piastre sur le résultat bénéficiaire de l'exercice en cours qui s'annonce favorablement.

Aux Immobilisations, les frais de constitution figurent pour une somme de Fr. 459.534 54

cependant aux frais d'augmentation de capital.

À l'exception du matériel et outillage qui est en diminution de 15.481 75

les Immobilisations qui figurent au bilan sont en augmentation par rapport à celles de l'exercice précédent d'une somme de 196.535 78

qui provient de l'accroissement

Du poste propriétés minières pour 74.180 54

Du poste terrains, bâtiments et construction pour 130.246 65

Du poste mobilier pour 7.590 34

Ces augmentations résultent pour la plus grande partie du commencement des travaux de notre nouvelle exploitation de Mytho et du Cambodge.

Le poste débiteurs divers est en augmentation de 1.150.045 26

en correspondance avec celle de nos ventes de l'année.

L'importance de nos stocks n'a pas varié sensiblement et ne dépasse pas la normale de nos besoins.

La valeur de nos approvisionnements, supérieure à celle de l'exercice précédent pour une somme de 716.041 fr. 16 correspond à celle du matériel destiné à notre nouvelle exploitation et à des achats d'engrais en France.

Nous vous proposons de prélever sur le montant de la prime d'émission la somme de 450.534 fr. 54 pour amortir les frais de constitution et d'augmentation de capital qui seront ainsi ramenés à 1 fr.

Le bénéfice net, après paiement de tous frais et charges, après amortissements et après Imputation de la perte exceptionnelle du change, s'élève à la somme de 274.509 fr. 97.

Après affectation de 5 % de cette somme à la réserve légale soit 13.728 fr. 50, il reste une somme de 260.841 fr. 47 qui, jointe du report de l'exercice précédent, soit 64.407 fr. 15, laisse une somme disponible de 325.248 fr. 62 que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Conformément à la loi, nous vous rendrons compte verbalement des affaires que notre société a traitées avec d'autre sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs possèdent des intérêts ; nous vous demandons de vouloir bien renouveler à ces administrateurs, ainsi qu'à ceux de leurs collègues qui pourraient se trouver dans la même cas, l'autorisation prévue par la loi de 1867.

Le conseil de notre société se trouvant réduit à trois membres, chiffre minimum fixé par les statuts, a décidé de s'adoindre la Société financière française et coloniale

comme administrateur, et vous demande d'approuver cette nomination. Ses fonctions cesseront avec la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les résultats de l'année sociale expirant le 30 septembre 1930.

Vous aurez enfin à nommer deux commissaires chargés de vous présenter, lors de votre prochaine assemblée générale, un rapport sur les comptes de l'exercice en cours et à fixer leur rémunération. MM. Georges du Rostu et Robert Goury du Roslan, commissaires sortants, sont rééligibles.

---

L'ACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE MINIÈRE INDOCHINOISE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

ANNAM

La mine Paulette, 100 ha, près du Song-Ma, à 5 km. au nord-ouest de Nhan-Lo, a été concédée à la société nouvelle des Phosphates du Tonkin (périmètre de novembre 1925).

La concession Pierrot, accordée en novembre 1928 à la société nouvelle des Phosphates du Tonkin, a été annulée, le périmètre ayant été pris antérieurement.

---

À l'*Officiel d'Indochine*  
DEMANDES DE CONCESSIONS  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

la Société des Phosphates du Tonkin demande concession de la mine « Paulette », Thanh-Hoa (Annam).

La Société des Phosphates du Tonkin demande concession des mines Co-son, 168 ha., Thérèse, 550 ha., Yser, 410 ha., Thanh-Hoa (Annam).

---

Tonkin

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1930)

La Société des Phosphates du Tonkin a porté plainte contre M. Dao van Ngân, en fuite avec ses 2 femmes, qui est prévenu d'abus de confiance pour une somme de 22.000 piastres. M. Dao van Ngân avait puisé dans la caisse pour financer son élection au conseil municipal de Haïphong et il menait joyeuse vie avec des chanteuses. Cependant, il laisserait un actif immobilier assez important. Il a été arrêté le 21 octobre à Thanh-Hoa.

---

COCHINCHINE  
MARIAGES  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1931)

M. Chappuis, directeur de la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin, épouse M<sup>me</sup> Poivrel.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1931)

Les Phosphates du Tonkin, dont le dernier cours est de 119, sont depuis le 11 offerts au mieux. La mévente du paddy est désastreuse pour cette affaire : les propriétaires, qui n'ont déjà pas d'argent pour faire travailler leurs champs, ne pourront pas acheter de phosphates, surtout après les doutes émis au Parlement sur leurs qualités.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1931)

Les Phosphates du Tonkin ont fait en 1930 un bénéfice de 1.214.522 fr. contre 1.262.645 en 1928-29. Il ne sera pas distribué de dividende.

---

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930, clos le 30 septembre dernier, faisant ressortir un bénéfice net de 721.349 francs 03. Sur ce solde, une somme de 675.000 fr. a été portée au compte de provision pour risques divers et le reliquat a été reporté à nouveau, ce qui portera le report à 335.530 fr. 20.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion à MM. Octave Homberg et Paul Lancrenon, administrateurs démissionnaires ; elle a ratifié la nomination de MM. Paul Bureaux et Jean Rigal <sup>9</sup>.

Dans son rapport, le conseil signale que l'usine d'Haïphong a produit 24.818 tonnes de phosphates marchands contre 16.187 tonnes en 1929. Pour satisfaire à cette fabrication, il a été extrait des gisements du Tonkin et du Nord-Annam 28.150 tonnes de phosphate brut contre 18.616 tonnes en 1929.

Au Tonkin, les ventes se sont élevées à 11.595 tonnes contre 8.762 tonnes durant l'exercice précédent. En Cochinchine, elles ont atteint 12.111 tonnes contre 7.836 tonnes précédemment. Dans l'ensemble, les ventes ont atteint 23.707 tonnes contre 16.598 tonnes, soit une progression de 43 % d'une année à l'autre.

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN  
(*L'Echo des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1931, p. 599)

.....

---

<sup>9</sup> Jean Rigal (1898-1969) : polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées en Cochinchine et au Cambodge, administrateur délégué de la Société française de dragages et de travaux publics (1930). Voir encadré.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion à MM. Octave Homberg et Paul Lancrenon, administrateur démissionnaires ; elle a ratifié la nomination de MM. Paul Bursaux<sup>10</sup> et Jean Rigal [SFEDTP].

Ds son rapport, le conseil signale que l'usine d'Haïphong a produit 24.818 t. de phosphates marchands contre 16.187 en 1929. Pour satisfaire à cette fabrication, il a été extrait des gisements du Tonkin et du Nord-Annam 28.150 t. de phosphates bruts contre 18.616 en 1929.

.....

---

### COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juillet 1931)

La Société nouvelle des Phosphates du Tonkin a fait saisir une camionnette Fiat et 12 tracteurs Fordson appartenant à la [Société indochinoise d'agriculture](#) et les a fait vendre à Soairieng le 28 mai.

---

### SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 août 1931)

Réunis en assemblée le 30 juin, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930. Le bénéfice net a été de 721.349 fr. 03 sur lesquels 650.000 fr. ont été affectés au compte de « provisions pour risques divers » ; le solde a été reporté à nouveau.

La société a continué les travaux pour l'exploitation de ses gisements du Cambodge et complété l'installation de son usine de Mytho.

Les ventes se sont élevées à 23.706 tonnes contre 16.598 pour l'exercice précédent. Cochinchine : 12.111, Tonkin : 11.595.

Il a été traité par l'usine d'Haïphong 24.818 tonnes de phosphates provenant du Tonkin et du Nord-Annam.

---

### Réflexions sur la crise rizicole en Indochine

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 août 1931)

[...] Les phosphates [se] trouvent [...] en faible quantité, dans de petits gisements très dispersés. C'est bien pour de petites industries travaillant pour une clientèle locale. Mais la Sté des Phosphates disparaîtra si elle ne change pas son fusil d'épaule pour se faire importatrice ; c'est là pour elle le salut. Car actuellement, les prix sont excessifs et la marge de bénéfices qu'ils laissent aux paysans n'est guère encourageante. Pour 16 \$ d'engrais, obtenus sans doute dans des conditions exceptionnellement avantageuses, un Français très au courant de la question a obtenu un surplus de récolte de 600 kilos. Mais ce sont 600 kilos de quoi ? Riz ou paddy ? Si c'est du paddy, 600 kilos valent aujourd'hui chez le paysan environ 22 \$. Comme celui-ci aura emprunté pour acheter

---

<sup>10</sup> Paul Bursaux (1866-1942) : X-1887. Ancien directeur des exploitations des Phosphates de Gafsa, puis (1920) des Phosphates tunisiens (Pierrefitte) dont il est devenu administrateur. Administrateur, puis président de la Cie minière franco-tunisienne. Il passe ensuite à la SFFC qu'il représente à l'Indochinoise de Charbonnages et de mines métalliques (président et administrateur délégué), aux Phosphates du Tonkin et aux Voies ferrées de Loc-Ninh.

cet engrais, il l'aura payé au moins 20 % plus cher, soit 19 \$ 20, et comme il aura vendu sa récolte d'avance à un Chinois, aux conditions d'un emprunt, soit au moins 10 %, il n'en aura tiré au plus que 19 \$ 80. Et s'il y a typhon ou inondation ?

Il s'agit donc, pour l'initiative privée, de créer en même temps qu'un gros commerce d'importation d'engrais, des laboratoires d'analyse de terres pour vendre au paysan exactement l'engrais que réclame sa terre.

Et il faut organiser cette nouvelle branche d'importation. Elle se chiffrera par centaines de mille tonnes, là où les phosphatières locales fournissent par centaines de tonnes ; les conditions du commerce extérieur indochinois peuvent, en effet, permettre une importante réduction des frets, donc des prix.

Nous commençons à vendre de gros chargements de riz à Marseille, Anvers et Hambourg, d'anthracite au Havre et il est à prévoir que le débouché pour les anthracites sera plus important encore à Marseille, Barcelone, Gênes et Naples. Or, anthracites et phosphates s'équilibreront à peu près en valeur pour un poids donné, les navires qui les auront amenés pourront aller prendre au retour à Casablanca ou à Sfax dés chargements complets de phosphates.

Il pourrait de même se créer un mouvement d'exportation d'anthracite sur San Francisco, énorme consommateur, avec retour par Tahiti, où l'on prendrait les phosphates de Makatéa [Phosphates de l'Océanie]. Tahiti pourrait même, avec dés anthracites apportés dans de bonnes conditions, reprendre son importance comme port charbonnier. Enfin, si le mouvement de main-d'œuvre du Tonkin pour les Hébrides et la Nouvelle-Calédonie pouvait être repris, les navires qui ont bien un peu de riz, thé, ciment, etc. à l'aller, pourraient, au retour, passer prendre des phosphates aux îles Chesterfield ou à l'île Nauru.

Il semble qu'il y ait là une nouvelle branche commerciale, qui vaut la peine d'être sérieusement étudiée ; car si elle se révèle utile et avantageuse, c'est de centaines de milliers de tonnes dans chaque sens qu'il s'agirait. [...]

---

L'ACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE MINIÈRE INDOCHINOISE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1931)

ANNAM

La mine Paulette, 100 ha, près du Song-Ma, à 5 km. au nord-ouest de Nhan-Lo, a été concédée à la société nouvelle des Phosphates du Tonkin (périmètre de novembre 1925).

La concession Pierrot, accordée en novembre 1928 à la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin, a été annulée, le périmètre ayant été pris antérieurement.

---

Hanoï  
AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoi  
Audience du samedi 12 septembre 1931  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 septembre 1931)

M. Gaye préside, à l'assistance de M. Perroud, juge consulaire titulaire, et de M. Lafon, juge consulaire suppléant. Greffier : M. Barralier.

.....

« Société nouvelle des phosphates de l'Indochine [du Tonkin] contre Ng. huu  
Chinh ». Le défendeur est condamné à payer au demandeur la somme de 3.514 p. 09  
avec intérêts à compter du 21 mai 1931.

Ordonnée l'exécution provisoire du jugement.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1931)

Une belle famille. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'heureuse naissance,  
survenue à Hanoï, le 20 octobre 1931 de Roger, Denis, *huitième* enfant de madame et  
de M. G. Richard, le sympathique chef de service de la Société nouvelle des Phosphates  
du Tonkin.

Nous adressons aux parents nos meilleurs compliments et nos souhaits au bébé.

---

Hanoï  
AU PALAIS

Cour d'appel (chambre civile et commerciale)  
Audience du vendredi 4 décembre 1931  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1931)

M. le premier président Morché est assisté de M. le conseiller Languellier et de M. le  
conseiller p.i. Narbonne.

.....  
3°) « Le curateur aux successions vacantes contre la Société Nouvelle des  
Phosphates. »

La Cour donne acte au curateur aux biens vacants de ce qu'il déclare reprendre  
l'instance engagé par Diry contre la Société Nouvelle des Phosphates par exploit du 31  
mars 1924.

Dit et juge que Diry ayant, en 1911, cédé ses droits éventuels sur le terrain dont la  
Société nouvelle des Phosphates du Tonkin a extrait des phosphates, la succession Diry  
est mal fondée dans sa demande en paiement des redevances ; déclare en conséquence  
le curateur aux biens vacants ès qualité, non fondé en ses demandes, fins et conclusion,  
l'en déboute et le condamne aux dépens d'instance et d'appel.

H. de M.

---

COUR CRIMINELLE DE Hanoï  
Session pour le 2e trimestre de l'année 1932  
Audience du mercredi 4 mai 1932  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1932)

L'affaire qui sera appelée aujourd'hui a trait à un vol de 27.520 p. 54 commis par le  
caissier comptable de la Société des Phosphates du Tonkin, à Haïphong.

Voici les faits :

Le 16 octobre 1930, la Société des Phosphates du Tonkin, représentée par Mes Larre  
et Coueslant, avisait le procureur de la République de Haïphong de la disparition du

sieur Dan-van-Ngân, son comptable, qui avait enfermé ses registres de comptabilité dans le coffre de la maison et emporté les clefs.

Ce coffre fut ouvert en présence d'un délégué du Parquet et, bientôt, une plainte formelle était portée contre Dang-van-Ngân. L'expertise relevait contre cet indélicat comptable une succession de faux en écritures de commerce accompagnée de détournements de fonds, car Ngân cumulait les fonctions de comptable et de caissier.

Dang-van-Ngân n'a pas d'antécédents judiciaires.

En conséquence, le susnommé Dang-van Ngân est accusé :

Détournements. — 1° d'avoir frauduleusement, à Haïphong, dans le courant des années 1929-1930, c'est-à-dire, depuis un temps non prescrit, détourné au préjudice de la Société des phosphates qui en était propriétaire et dont il était le caissier comptable salarié une somme globale de 27.520 p. 54 qu'il ne détenait qu'à titre de dépôt ou de mandat, à charge par lui d'en faire un emploi déterminé et dont le détail suit :

1<sup>re</sup> catégorie : détournements de sommes portées en compte et non payées aux bénéficiaires s'élevant à 855 p. 25 :

1° le 31 août 1930, Ngân porte au crédit de l'étude de Mes Larre et Coueslant une somme de 60 p. qui n'a été payée par la société qu'après son arrestation.

2° Le 30 septembre 1930, l'accusé procède de la même façon, porte en compte un crédit de 60 piastres en faveur de .Mes Larre et Coueslant, qui ne lui ont réglés par la Société qu'après l'arrestation de Ngân.

3° Le 30 septembre 1930, Ngân crédite la Société indochinoise d'électricité de 735 p. 35, montant de sa facture du mois précédent alors que cette somme ne fut réellement versée par les Phosphates qu'après l'arrestation de son caissier comptable.

II<sup>e</sup> catégorie : Détournement du montant d'un chèque encaissé par Ngân pour le compte de sa société dont le chiffre s'élève à 889 p. 60 ;

4° Le 26 mai 1930, M. Guillaume, planteur à Phu-da-phuc, émet un chèque de 880 p. 60 en faveur de la Société des phosphates, le 30 mai, Ngân devait toucher ce chèque à la Banque de l'Indochine, ne le porte pas en compte et s'en approprie le montant.

III<sup>e</sup> catégorie : prélèvements en espèces faits directement dans la caisse, dans le courant de 1930, et s'élevant à 13.338 p. 99.

5° L'expert a constaté un manquant de 13.338 p. 00 dans la caisse de la Société des phosphates dont la comptabilité tenue par Ngân a enregistré l'entrée, mais pas la sortie.

IV<sup>e</sup> catégorie : détournement portant sur une somme de 10.144 p. 00 pour l'appropriation de laquelle Ngân procède à des versements fictifs au moment de l'établissement du bilan fin septembre 1930 dans le but de rétablir les irrégularités d'écritures commises antérieurement et pour masquer les détournements commis :

6° Les 4 janvier et 15 mai 1930, Ngân encaisse pour le compte de sa société une somme de 2.500 p. versée par Xuan-Huong, de Phu-Lang-Thuoug. Il ne crédite ce client que de 500 p. un et sapproprie 2.000 p. 00. Le 30 septembre, en établissant le compte de l'intéressé, le crédite de 2.500 p. L'écriture est exacte, mais la caisse est en déficit de 2.000 piastres.

7° le 6 janvier 1930, Pham-trong-Huong, de Rai [...] verse à la Société des phosphates 1.340 p. Ngân ne le crédite que de 340 p. et sapproprie 1.000 p. À la fin de septembre, il passe ce client aux écritures pour 1.340 p. mais il manque 1.000 p. dans la caisse.

8° le 10 juin 1930, Pham-van-Lac, de Haiduong, règle à la Société des phosphates une somme de 1.184 p. Ngân ne porte pas même ce client en compte, et au 30 septembre, il le crédite du montant de son versement mais il lui est impossible de représenter en espèce la somme encaissée.

9° le 20 avril 1930, Ngân procède de la même façon, il encaisse de Nguyênlai-Thuong, de Phu-lang-thuong 1.000 p., cette somme n'est portée aux écritures qu'au 30 septembre, mais n'a pas son équivalent dans la caisse.

10° le 19 février 1930, Ngân encaisse un chèque de 2.970 p. émis par la Société agricole du Nord'Annem en faveur des Phosphates. Il s'approprie cette somme mais ne la passe pas aux écritures que le 16 septembre et le 30, est incapable de la représenter en espèces.

11° les 28 mars, 15 mai et 29 juillet 1930, Thuan-Thanh, de Phu-lang-Thuong, fait un versement global de 1.455 p. Ce client n'est crédité que le 27 septembre 1930, mais si la somme est passée aux écritures, les espèces ont disparu.

12° le 25 juin 1930, Ly-bun, de Dông-trieu, verse à Ngân 535 p. Cette somme n'est passée aux écritures que le 23 septembre 1930, mais l'accusé est incapable de représenter l'argent encaissé.

V<sup>e</sup> catégorie: Détournements portant sur une somme de 2.258 p. pour l'appropriation de laquelle Ngân crédite certains comptes dans le but de masquer ses détournements.

13° en mars 1930, au crédit du compte de Pham-van-Dan, de Hiêp-xa, figure la mention suivante : « stock repris par My : 776 p. Par contre, cette somme est portée au début de My, mais comme ce dernier ne doit rien, puisque Dan n'a remis aucune marchandise, Ngân régularise ses écritures en portant les 776 p. au compte « Commission sur vente » à sous-agents. Sa balance est exacte, mais l'argent est dans sa poche.

14° en mars 1930, l'accusé porte au crédit de Bui-van-Luan, à Phu-Thuy, une somme de 702 p. Peu après, cette somme est virée au débit de My qui a repris la marchandise théoriquement livrée à Luan, mais My, comme précédemment, ne doit rien. Ngân le libéra en plaçant cette somme sous un n° de facture fictive n° 9725, qui est une vieille facture déjà payée et qui se montait à 24 p.

15° Même opération que la précédente en ce qui concerne Nguyênhuu-Quyên à Kinh-Môn. Ce client est crédité le 31 mars pour un versement de 780 p. alors qu'il n'a rien acheté à la société d'octobre 1929 à septembre 1930. Mais bientôt, ce stock théorique de marchandises est cédé à My qui devient ainsi débiteur de 780 p. Pour libérer My, Ngân inscrit à son compte un n° de facture 9723 de 24 p. déjà payée antérieurement et l'on remplace ce chiffre 24 par le nouveau de 780.

Les contre façons sont exactes, mais l'argent manque dans la caisse.

VI<sup>e</sup> catégorie : Détournement d'une somme de 35 p. portée en compte sous l'appellation de « commission à Quy ».

16° en août 1930, Ngân crédite ce sous-agent d'une somme de 35 p. qui ne lui a jamais été payée, car les traités sur lesquelles il pouvait escompter un pourcentage n'étaient réglées qu'au 31 décembre 1930.

Faux II — d'avoir à Haiphong, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, commis au préjudice de la Société des Phosphates dont il était le caissier comptable salarié différents faux en écritures de commerce dans le but de masquer les détournements ci-dessus spécifiés et dont la nomenclature suit :

1° le 31 août 1930, il crédite de 60 p. l'étude de Mes Larre et Coueslant et débite la Société des phosphates de la même somme ; aucun fonds n'est versé.

2° le 30 septembre 1930, il crédite encore de 60 p. les mêmes officiers ministériels et débite la société qui l'employait de la même somme. Aucun fonds n'est encore versé.

3° le 30 septembre 1930, il crédite la Société indochinoise d'électricité de 735 p. 35 et débite sa société de la même somme. Là également, aucun fonds n'est versé.

4° le 16 mai 1930, il crédite Nguyênxuan-Hoang, de Phu-lang Thuong, de 500 p., alors que ce dernier a versé contre accusé de réception émanant de la main de Ngân 1.000 piastres.

5° Le 30 septembre 1930, comme il a reçu du client précédent une somme globale de 2.500 p., dont 1.500 p. ne sont pas passées en comptes, il procède, après grattage du compte de Hoang, au rétablissement des versements qu'il a omis d'inscrire.

6° dans le courant de janvier, ayant encaissé 1.340 p. de Hong, de Haiduong, il gratte le chiffre 1 sur le brouillard de caisse, journal de caisse et compte du client, et ne laisse que le chiffre de 340 p.

7° Le 30 septembre, pour rétablir le compte exact de Mong, il commet encore un faux en passant à sa caisse un compte de 1.340 p. en faveur de ce client en ajoutant le chiffre 1 ;

8° Le 20 avril 1930, Ngân encaisse 1.000 p. à **Thanh**, de Phu-lang-Thuong, il le porte en compte, puis gratte ses livres, et sur nouveau grattage, passe cette somme aux écritures compte client le 30 septembre 1930,

9° Le 19 février 1930, Ngân encaisse un chèque de 2.970 p. émis par la Société agricole du Nord-Annam, il le porte en recette en mars, mais pas en caisse. Le 16 septembre, il gratte son brouillard journal de caisse et passe cette somme aux écritures,

10° Le 10 décembre 1929, Ngân encaisse 506 p. d'un sieur Minh, de Camgian. Il gratte la date du 10 septembre et y substitua celle du 17 mai 1930. Il a donc disposé de cette somme pendant plus de 5 mois, \_

11° Thanh, de Phu-lang-Thuong, verse à la société 661 p. 28 mars, 549 p. le 15 mai, 245 le 29 juillet 1930. Cette somme n'est portée en recette que le 27 septembre, après grattage au compte crédit de Thanh,

12° Lu-buu, de Dông-triêu, verse [...] le 23 juin 1930. Cette somme n'est portée en recette que le 23 septembre après grattage du compte crédit de Thanh,

13° en mars 1930 il passe au compte Stock repris à Dan, de Miên-xa, une somme de 776 p., opération qui n'a jamais eu lieu.

14° en août 1930, il fait la balance en passant cette somme sous la rubrique « Commission à des sous-agents » et commet ainsi un deuxième faux,

15° en mars 1930, il passe au compte Stock repris à Quan, de Thuy Tu, une somme de 702 p., opération qui a jamais eu lieu,

16° le 31 mars, il balance ce compte en le passant au nom de My sous le n° d'une vieille facture (9725), depuis longtemps réglée.

17° le 31 mars, il passe au crédit Quyên, de Kinh-Môn, une somme de 160 p. alors que ce client n'a rien acheté.

18° le mois suivant, il vire cette somme au nom de My à qui Quyên aurait recédé sa marchandise et crédite ledit My de la même somme en lui attribuant le règlement par la facture 9723, déjà payée antérieurement;

19° en août 1931, Ngân crédite de 35 p. un sous-agent nommé Quy sous la rubrique « commission sur vente » à qui rien n'est versé et commet ce faux dans le but de s'approprier cette somme.

Crimes prévus et punis par les articles 408, 2,147 et 148 un code pénal.

De très nombreux témoins français ont été cités : MM. Pierre Chapuis, Ménétrier, Drouin, Fauvel, Caron, Taconnet, ainsi que de nombreux témoins indigènes ; MM. Nguyen-ngoc-My ; Nguyen-manh-Khiem ; Nguyen-van-Phuc ; Nguyen-duy-Xuoc ; Pham-van-Dai ; Bui-van-Luat ; M<sup>me</sup> Ly-Bui ; Nguyen-huy-Truong ; Hoang-ngoc-Bach ; Nguyen-son-Ha ; Nguyen-xuan-Dai.

Les débats dureront toute la journée.

---

Hanoï  
AU PALAIS

---

Cour d'appel (chambre civile et commerciale)

Audience du vendredi 4 décembre 1931  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1932)

La condamnation de l'ex-conseiller municipal Dang-van-Ngân. — Nous avons exposé tout au long, mercredi dernier, l'affaire Dang-van-Ngân, ce caissier-comptable qui détournra plus de 27.000 piastres au préjudice de la Société des Phosphates à Haïphong.

Voici le verdict qui a été prononcé. Dang-van Ngân, a été condamné à 6 ans d'emprisonnement avec sursis : 5 ans de surveillance administrative ; une piastre dommages-intérêts, et à la perte de tout ses droits civils pendant 5 ans.

---

Société nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1933)

Les actionnaires, réunis le 1<sup>er</sup> juin en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Paul Bursaux, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1932.

L'assemblée a décidé d'affecter le solde de la « prime sur émission », soit 317.248 fr. 61, à la provision pour risques divers, qui s'élèvera ainsi à 330.887 fr. 91.

Le compte de profits et pertes fait apparaître une perte d'exploitation de 340.723 fr. 30, malgré les diverses mesures d'économies prises l'an dernier et dont le plein rendement ne se fera, d'ailleurs, sentir que sur l'exercice en cours. Après paiement de tous frais et charges et après dépréciation des stocks, les résultats de l'exercice se soldent par une perte de 1.181.284 fr. 71. Compte tenu du report bénéficiaire antérieur, il reste une perte de 1.146.120 fr. qui a été reportée à nouveau.

M. Eugène Dumond et la Société financière française et coloniale, administrateurs sortants, ont été réélus.

Au début de l'exercice, les stocks de phosphates bruts de la Société au Tonkin s'élèvent à 20.356 tonnes, chiffre suffisant pour assurer l'approvisionnement de l'usine en 1932 et 1933, le conseil a été conduit à suspendre l'extraction ; cette mesure, qui a permis de supprimer provisoirement le service minier, s'est traduite par une diminution sensible des dépenses.

L'usine d'Haïphong a produit 6.126 tonnes de phosphates marchands contre 5.132 tonnes précédemment. Cet accroissement de la production n'a pas eu pour contrepartie un accroissement des ventes ; il a été constitué de cette façon un stock de phosphates marchands s'élèvant à 3.700 tonnes en fin d'exercice. La constitution de ce stock susceptible de satisfaire plusieurs mois durant à la demande de la clientèle, a rendu possible un arrêt prolongé de la fabrication et, par voie de conséquence, une réduction des frais fixes de l'usine.

Au Tonkin, les ventes ont porté sur 2.476 t. de phosphates et d'engrais chimiques contre 3.294 tonnes l'année précédente. En Cochinchine, elles ont atteint 1.826 tonnes contre 3.441 t. Ainsi, bien que la société ait abaissé en 1932 ses tarifs de vente, les tonnages vendus ne se sont élevés dans l'ensemble qu'à 4.302 tonnes, en diminution de 30 % environ sur yeux de l'exercice précédent, et de 72 % sur la moyenne des sept dernières années.

Devant cette situation, le conseil a décidé, l'an dernier, pour des raisons d'économie, de simplifier l'organisation commerciale de la Société en confiant au bureau de ventes de la Société financière française et coloniale, à Saïgon, la gestion des affaires sociales en Cochinchine-Cambodge. Actuellement, la Société n'a plus qu'un seul directeur européen résidant à Haïphong et chargé de la surveillance de ses intérêts au Tonkin et dans le Nord-Annam.

---

Hanoï  
AU PALAIS

---

Tribunal mixte de commerce de Hanoi  
Audience du samedi 4 novembre 1933  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 novembre 1933)

2°) Ng. huu Chinh contre Société Nouvelle des Phosphates. — Un jugement de défaut du tribunal de commerce de Hanoï en date du 12 septembre 1931, confirmé par un arrêt de défaut du 30 décembre 1931 de la Cour d'appel de Hanoï, avait condamné le sieur Ng. huu Chinh à payer à la Société Nouvelle des Phosphates la somme principale de 3.514 p. 09 avec, de cette somme, les intérêts à compter du 31 mai 1931.

À la date du 8 mars 1933 le tribunal de commerce de Hanoï, statuant par défaut faute de comparaître, rendait exécutoire par la voie de la contrainte par corps le jugement du 12 septembre 1931, confirme par arrêt du 30 décembre 1931.

La Société Nouvelle des Phosphates s'éleva contre l'opposition faite par Ng. huu Chinh, motif pris de ce que ce dernier avait, en quelque sorte, acquiescé au jugement puisqu'il avait commence à payer partie des frais.

Le jugement rendu est fort intéressant : il déclare que Ng. huu Chinh ignorait le principal du dispositif du jugement lorsque, le 3 juin, il paya partie des frais pour éviter la saisie ; qu'il ignorait en particulier que la contrainte par corps avait été prononcée contre lui,

Dans ces conditions, le tribunal reçoit Ng. huu Chinh en son opposition au jugement du 8 avril 1933, annule et met à néant le dit jugement, se déclare incomptént pour se prononcer sur le point de la contrainte par corps, déboute la Société nouvelle des Phosphates de ses demandes fins et conclusions, la condamne aux dépens, dont distractions au profit de M<sup>e</sup> Jean Pierre Bona, avocat, aux offres de droit.

---

(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> janvier 1932)

PHOSPHATES DU TONKIN. — Les actions et les parts de cette société cesseront de figurer à la cote à partir du 4 janvier.

---

TONKIN  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1932)

Naissances  
Chappuis Jean, fils du directeur de la Société des Phosphates et de M<sup>me</sup>, née Poivrel.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1932)

En 1930-31, les Phosphates du Tonkin ont perdu 300.366 francs ; les ventes ont diminué de 60 %. L'action n'est plus cotée depuis plusieurs mois et, étant donné la très mauvaise qualité de ses phosphates, cette société ne semble pas devoir se relever.

---

S.N. Phosphates du Tonkin  
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1932)

Exercice arrêté au 30/9/1931.  
Bénéf. expl. 62.506 c- 401.445 en 1929-1930 qui avait été reporté à nouveau.  
Nouveau report à nouveau de 35.163 fr.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1932)

Les Phosphates du Tonkin ont extrait, en 1931, 18.164 tonnes de phosphate brut contre 28.150 en 1930 ; ils ont vendu 6.735 tonnes contre 23.706 en 1930.

---

Tonkin  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1932)

Dang van Ngân, conseiller municipal, caissier, qui détourna plus de 27.000 piastres au préjudice de la Société des Phosphates à Haïphong, a été condamné à 6 ans de prison avec sursis et 5 ans de surveillance administrative.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1933)

Les Phosphates du Tonkin ont vendu 4.000 tonnes de phosphates en 1932 contre 6.735 t. en 1931.

---

ANNAM  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

Le 26 décembre, la Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin a acheté à l'audience des saisies immobilières du tribunal sept périmètres de mines de phosphates à Thanh-Hoa appartenant à M. Dang van Ngân pour la somme de 300 piastres.

---

Société nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 12 mai 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 se soldent par une perte de 1.181.284 fr., ramenée à 1.146.120 fr. par application du bénéfice reporté de 1931.

L'an dernier, la perte de 300.366 fr. avait été amortie par prélèvement sur le report ancien.

---

Société nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*La Journée industrielle*, 2 juin 1933)

Réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Paul Bursaux, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice dos le 30 septembre 1932.

L'assemblée a décidé d'affecter le solde de la prime sur émission, soit 317.248 francs 61, à la provision pour risques divers, qui s'élèvera ainsi à 330.887 fr. 91.

Le compte de profits et pertes fait apparaître une perte d'exploitation de 340.723 fr. 30 malgré les diverses mesures d'économies prises l'an dernier et dont le plein rendement ne se fera d'ailleurs sentir que sur l'exercice en cours. Après paiement de tous frais et charges et après dépréciation des stocks, les résultats de l'exercice se soldent par une perte de 1.181.284 fr. 71. Compte tenu du report bénéficiaire antérieur, il reste une perte de 1.146.120 fr. qui a été reportée à nouveau.

M. Eugène Dumond et la Société financière française et coloniale, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Phosphates du Tonkin  
(*Le Journal des débats*, 2 juin 1933)

Cette filiale de la Société financière française et coloniale a tenu aujourd'hui son assemblée générale. Les comptes de l'exercice 1932 au 30 septembre font apparaître un solde déficitaire de 1.181.285 francs.

Le rapport indique que, par suite de l'affaissement des cours du riz, la régression des ventes, en 1932, a été s'accentuant.

Au bilan, les immobilisations sont sans changement appréciable.

Les engagements de la société (fournisseurs et créateurs divers) ont été ramenés de 1.120.173 francs à 471.940 francs.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

Les Phosphates du Tonkin ont perdu 1.181.284 francs en 1931-32 la perte d'exploitation a été de 340.723 francs.

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES  
PHOSPHATES DU TONKIN  
Assemblée ordinaire du 23 mai 1934  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 juin 1934)

Séance présidée par M. [Paul] Bursaux, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, et acceptants, MM. Bonnet et Gouviol.

R. Robert remplit les fonctions de secrétaire.

M. le président indique que dix-neuf actionnaires, possédant ensemble 18.320 actions sont présents ou représentés.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...] Vous ne serez pas surpris d'apprendre que l'année sociale [du 1<sup>er</sup> octobre 1932 au 30 septembre 1933] a été marquée par une réduction sensible de notre chiffre d'affaires qui, pour l'exercice 1931-1932, s'était déjà inscrit en diminution sur celui de l'année précédente. Nous enregistrons là une régression qui n'a d'ailleurs pas épargné nos concurrents sur le marché des engrais de l'Indochine.

### Les ventes

Au Tonkin, nous avons vendu 508 tonnes de phosphates et d'engrais chimique contre 2.476 tonnes, au cours de l'exercice antérieur.

En Cochinchine, le chiffre des ventes ressort à 1.347 tonnes contre 1.826 tonnes précédemment.

Nous arrivons ainsi à un total de ventes de 1.855 tonnes, soit une diminution de plus de 50 % sur le précédent exercice.

Les stocks de phosphates usines, que nous avions constitués courant 1932, nous ont permis d'assurer la demande de notre clientèle sans avoir à mettre en route l'usine d'Haïphong qui est arrêtée depuis le début de l'exercice. Dans ces conditions, nous n'avons pas eu à reprendre l'extraction de nos gisements.

### Résultats d'exploitation

Ainsi donc, notre société a continué à subir l'influence défavorable du marché du riz, dont les cours de plus en plus bas ont réduit très sensiblement le pouvoir d'achat du cultivateur annamite.

C'est pour faire face à cette situation que nous avions décidé, l'an dernier, d'abaisser nos tarifs de vente, tout en nous efforçant de comprimer dans la mesure du possible les dépenses fixes de la société.

Malgré la diminution de notre chiffre d'affaires, vous pourrez vous rendre compte, par l'examen du compte de profits et pertes qui va vous être soumis, que cette politique n'a pas manqué de porter ses fruits.

Les pertes d'exploitation proprement dites se sont abaissées à 196.082 fr. contre 340.723 francs, pour le précédent exercice. D'autre part, les Frais généraux, après avoir atteint 212.411 fr. en 1931, et 156.850 fr. en 1932 ont été ramenés 108.758 fr., sont une diminution de 50 % depuis deux ans. Enfin, nous avons pu rembourser entièrement notre découvert en banque et réduire ainsi le montant des intérêts correspondants à 4.802 fr. au lieu de 21.291 fr. précédemment.

### Compression des dépenses

Les progrès réalisés au cours de l'exercice en vue de l'équilibre du bilan, progrès encore modestes et que sont venues entraver les conditions de plus en plus difficiles que nous rencontrons en Indochine sur le marché des engrais, nous ont incités à poursuivre inlassablement dans la voie que nous nous sommes tracée.

Depuis fin 1933, les dépenses fixes de la société ont été à nouveau réduites dans des proportions importantes. Nous avions encore l'an dernier un directeur européen résidant à Haïphong, auquel était confiée la surveillance de nos intérêts au Tonkin et dans le Nord-Annam.

Ce poste de directeur a été supprimé et nous avons chargé une société amie de gérer pour notre compte l'agence d'Haïphong, ce qui nous a permis de ramener à un taux plus en rapport avec l'activité commerciale réduite de la société, les dépenses fixes du Tonkin.

Grâce aux économies ainsi réalisées, la Société sera en mesure de renouveler ses stocks dans des conditions de prix améliorées. Nous avons tenu compte de cette amélioration dans la présentation du bilan en faisant subir aux stocks de phosphates

une nouvelle dépréciation calculée de telle manière qu'ils figurent à l'actif du bilan à valeur actuelle de renouvellement.

En raison du marasme persistant du marché du riz au cours de ces derniers mois, nous avons été amenés tout récemment à réduire très fortement nos tarifs de vente de l'an dernier. En outre, nous nous efforçons d'étendre l'activité de notre compartiment « Engrais chimiques » et d'intensifier notre action auprès des cultures secondaires comme le thé, le tabac, la canne à sucre, le caoutchouc qui, actuellement en Indochine, sont moins défavorisées que la production rizicole.

#### EXAMEN DU BILAN ACTIF

Les Immobilisations ne présentent pas de changements appréciables par rapport à celles du bilan précédent.

À noter cependant une diminution de 66.940 60 du poste Matériel et outillage. Les automobiles que possédait la Société en Indochine ont été vendues dans le courant de l'exercice et la somme de 66.940 fr.60 représente à la fois le produit de la vente et l'amortissement de ces véhicules qui étaient en service depuis plusieurs années au moment de leur mise en vente.

Le poste Caisses et banque est en augmentation de 145.781 73 et marque ainsi l'amélioration de la situation de trésorerie de la société.

Le poste Débiteurs divers est en diminution de 481.301 45 provenant uniquement de la récupération des créances commerciales.

Le poste Stocks phosphates et engrais a diminué de 476.767 70 par suite de la réduction en tonnage des stocks existant au début de l'exercice, et de la dépréciation que nous avons fait subir aux prix unitaires de ces stocks, dépréciation qui s'élève à 187.450 francs.

Les autres comptes de l'actif ne présentent pas d'observations particulières.

#### PASSIF

Le poste Fournisseurs et créditeurs divers est en diminution de 212.645 71 qui provient, à concurrence de 164.696 fr. du remboursement de notre découvert en banque.

Le compte de Profits et pertes fait apparaître une perte d'exploitation de 196.082 fr. 75. Compte tenu des frais généraux, des intérêts et agios et de la dépréciation des stocks et approvisionnements, nous aurions à enregistrer une perte de 511.931 fr.77.

Mais à cette perte est venue s'ajouter la liquidation du passé. L'amortissement, déjà signalé, du matériel automobile qui s'est élevé à 52.290 fr. 60 et la résiliation amiable, contre versement d'une indemnité de 80.500 fr. d'un contrat d'achat de sacs, passé en 1930 et dont l'exécution, dans les conditions actuelles, aurait été par trop onéreuse pour la société ont aggravé de 132.790 fr. 60 la perte de l'exercice.

Au total, cette perte ressort à 644.722 francs 37 et nous vous proposons de la reporter à nouveau.

(suite)

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 5 juillet 1934)*

#### Questions à l'ordre du jour

[...] Vous aurez à nommer deux commissaires chargés de vous présenter, lors de votre prochaine assemblée générale, un rapport sur les comptes de l'exercice en cours et à fixer leur rémunération.

MM. G. du Rostu et V. Mottier, commissaires sortants, sont rééligibles.

[...] BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1933

Total 11.790.180 20

COMTE DE PROFITS & PERTES

DÉBIT	
Pertes d'exploitation	196.082 75
Frais généraux	108.758 60
Intérêts et agios	4.802 62
Dépréciations sur stocks et approvisionnements	202.287 80
Amortissement matériel automobile	52.290 00
Résiliation contrat sacs	80.500 00
	<u>644.722 37</u>
CRÉDIT	
Solde déficitaire 644.722 37	
	<u>644.722 37</u>

LA DISCUSSION

[...] Un actionnaire. — Pourriez-vous nous dire quelles sont vos espérances ou vos craintes pour l'avenir ?

M. le secrétaire. — Cette année, nous constatons, en Cochinchine surtout, une reprise de nos ventes, reprise peu considérable il est vrai, mais nous pouvons envisager que cet exercice, au point de vue commercial, se traduira par des résultats en amélioration sur ceux de l'an dernier.

D'autre part, grâce aux économies réalisées à la fin de l'année dernière et dont nous vous avons entretenus dans le rapport dont vous venez d'entendre la lecture, l'exercice, s'il se solde encore en perte, marquera un gros progrès sur l'exercice précédent. Nous pensons arriver progressivement à l'équilibre entre le produit brut de nos ventes et les dépenses de la société.

L'actionnaire. — Espérez-vous arriver rapidement à avoir un compte de profits et pertes créditeur ? Jusqu'à présent, il est débiteur : 1.146.000 francs pour l'exercice précédent et 644.000 francs pour cet exercice. Pensez-vous qu'il sera de l'autre côté du bilan au prochain exercice ?

M. le secrétaire. — Il n'est pas encore possible de posséder des indications précises à ce sujet.

L'actionnaire. — Oui, mais vous pouvez avoir des indices.

M. le secrétaire. — Nous pouvons vous dire que les résultats sont en amélioration sensible.

La vente des phosphates est fonction des cours du riz

L'actionnaire. — Au Tonkin, vous avez eu 500 tonnes de ventes, l'année dernière. C'est insignifiant.

M. le secrétaire. — C'est pourquoi nous avons réorganisé les services au Tonkin.

L'actionnaire. — Vous diminuez les dépenses, mais il faudrait avoir des ventes. Vous comprenez que vous avez beau réorganiser vos services, cela ne poussera pas les gens à acheter du phosphate s'ils ne peuvent pas le faire.

Un deuxième actionnaire. — C'est une question qui est dépendante du cours du riz. Il est évident qu'il y a des cours du riz pour lesquels le prix du phosphate, quel qu'en soit le prix de revient, est encore trop élevé. La riziculture est actuellement dans le marasme. Il est certain qu'il doit être difficile de faire des pronostics sur l'avenir en ce moment. Voilà trois ans que l'on étudie ce problème en Indochine, au Gouvernement général, et le prix du riz ne cesse de baisser, « le prix du riz ne cesse de baisser » est d'ailleurs une expression un peu sommaire. Mais il y a le Tonkin et la Cochinchine. Il peut se faire que l'on se trouve dans des difficultés sans que l'autre y soit. D'après votre rapport, il semble que ce soit le Tonkin la partie de l'Indochine la plus éprouvée en ce moment. Au Tonkin, il n'y a du reste qu'une récolte par an, alors qu'en Cochinchine, il y en a deux.

Un troisième actionnaire. — Je crois que c'est le contraire.

M. le secrétaire. — En Cochinchine, nous nous trouvons avoir comme acheteurs non seulement les riziculteurs, mais toutes les cultures secondaires, telles que la canne à sucre et caoutchouc qui fournissent un certain appoint que nous n'avons pas au Tonkin. Ces cultures sont maintenant en meilleure situation en Cochinchine, et cela nous est d'un précieux appoint pour nos ventes, mais il n'en est pas de même au Tonkin.

Le premier actionnaire. — Il exporte pourtant beaucoup de maïs. N'y aurait-il pas moyen de lui vendre du phosphate ?

Le troisième actionnaire. — La culture du maïs est peut-être trop pauvre pour pouvoir supporter l'achat d'engrais.

Le premier actionnaire. — Il y a une reprise du caoutchouc.

M. le secrétaire. — Nous avons déjà passé quelques marchés avec des plantations de caoutchouc alors que nous n'avions rien vendu depuis plusieurs années.

Le premier actionnaire. — Vous n'êtes pas très optimiste pour l'exercice en cours ?

M. le secrétaire. — Il faut tenir compte du cours du riz.

### La situation économique du Tonkin

Le premier actionnaire. — Si vous pouvez vendre pour le caoutchouc, cela améliorait la situation en Cochinchine.

Au Tonkin, il n'y a pas de caoutchouc.

Il semble, d'après les résultats dont les journaux rendent compte, que la situation s'améliore en Indochine, puisque les bénéfices réalisés par la Banque de l'Indochine, quand on les compare à ceux de l'exercice précédent, vont en augmentant. Les chiffres d'affaires ou les bénéfices réalisés sont en progression. Cela semblerait indiquer que la situation économique est en voie d'amélioration.

M. le secrétaire. — Pas au Tonkin. Si l'on examine l'activité des chemins de fer, par exemple, on constate qu'elle continue à baisser.

Le premier actionnaire. — Je crois savoir pourtant qu'une Compagnie augmente son dividende.

M. le secrétaire. — Pour l'année en cours, le trafic des deux réseaux est en diminution sur la période correspondante de l'an dernier, alors qu'en Cochinchine, pour le réseau du sud de la colonie, les recettes vont en augmentant légèrement. On fait la même constatation pour les tramways. Les tramways d'Hanoï sont en diminution, alors que les tramways de Saïgon voient leurs recettes augmenter.

Le premier actionnaire. — Mais je crois que l'on a pris à leur égard certaines mesures bienveillantes, en essayant de supprimer la concurrence que leur faisaient les autobus. Il était inadmissible, étant donné les dépenses que les sociétés de tramways avaient faites pour l'installation des lignes, que les autobus puissent leur faire concurrence, alors qu'il ne contribuent pas aux dépenses d'entretien de la voie. Je crois que les tramways ont

obtenu satisfaction, ce qui leur permettrait de lutter contre cette concurrence. Il y a des mesures qui dépendent du Gouvernement, et d'autres qui dépendent des sociétés elles-mêmes.

Il faudrait qu'elles défendent leurs intérêts auprès du gouvernement de la colonie. Nous espérons que cet exercice sera meilleur pour la société, et pour les autres aussi, d'ailleurs.

#### Le fonds de roulement

Je voudrais vous poser encore une question : Est ce que votre fonds de roulement vous permet d'aller pendant un certain temps, jusqu'à la fin de la [crise ?]

M. le secrétaire. — Pendant plusieurs années. Nous avons à l'usine des stocks de phosphates dont l'usinage nécessiterait la mise d'un fonds de roulement peu important si bien qu'à l'heure actuelle, nous avons la perspective de pouvoir tenir encore pendant plusieurs années.

Le premier actionnaire. — Si vous pouvez « tenir le coup », c'est le principal.

M. le secrétaire. — En plus, nous avons des créances anciennes, que nous récupérons. C'est ainsi que nous avons récupéré plus de quatre cent mille francs de créances au cours du dernier exercice. [...]

---

#### Société nouvelle des Phosphates du Tonkin (*La Journée industrielle*, 28 juin 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1934, qui se soldent par une perte de 181.553 fr. Elle a réélu, comme administrateur, M. Paul Bursaux.

Le rapport signale que le phosphate brut nécessaire à la fabrication a été prélevé sur les stocks existants ; de cette façon, la société n'a pas eu à rouvrir l'extraction des gisements. L'amélioration des conditions générales en Indochine a déjà eu une influence favorable sur les ventes du premier semestre de l'exercice en cours, qui sont en progrès sur celles de la période correspondante de l'exercice écoulé. Malgré la hausse des cours, la société a cru devoir maintenir, pour l'année 1935, les tarifs de vente très bas, institués l'an dernier.

---

#### Phosphates du Tonkin (*Les Annales coloniales*, 22 mai 1936)

La Cie a commencé l'aménagement de ses nouveaux gisements du Cambodge de façon à maintenir les réserves existant au Tonkin. Depuis le début de l'année, les ventes auraient progressé assez sensiblement.

La Cie paraît être dans une situation satisfaisante. Son capital est de 11.000.000 fr. La prime sur émission figure pour 1.100.000 fr. ; les frais de constitution et augmentation de capital pour 1 fr. par le prélèvement d'une somme de 459.534 fr. sur le poste prime sur émissions. Amortissements déduits, les immobilisations figurent pour 3.841.462. L'actif disponible. est de 2.256.778 fr. et le réalisable dépasse 7 millions. Les exigibilités ne s'élèvent qu'à 785.739 fr.

---

#### Société nouvelle des Phosphates du Tonkin

(*La Journée industrielle*, 12 juin 1936)

Les comptes de l'exercice 1931-1935 se soldent par une perte de 6 457 fr., contre un déficit de 181.553 fr. pour l'exercice précédent.

---

Informations et communiqués  
SOCIETE NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN  
(*Le Journal des débats*, 15 octobre 1936)

L'exercice qui s'est terminé le 30 septembre dernier accusera les effets du redressement économique de l'Indochine, et notamment l'amélioration de la situation de la riziculture. Les ventes de phosphate durant l'exercice ont atteint, en effet, 7.170 tonnes contre 4.236 tonnes pour la campagne précédente.

---

AEC 1937/1063 — Société nouvelle des phosphates du Tonkin,  
Siège social : 51, rue d'Anjou, PARIS (8e),  
Tél. : Anjou 30-30. — Télég. : Phostonkin. — © : Privé. — R, C. Seine 215.951 B.  
Capital. — Société anon., fondée le 23 juillet 1924, 11.000.000 de fr. en 44.000 actions de 250 fr., dont 10.000 d'apport. — Dividendes : 1930-31, 1931-32, 1932-33, 1933-34, 1934-35, néant.  
Objet. — Extraction et traitement des phosphates et commerce des engrains en Indochine, — Usines à Haïphong (Tonkin) et à Mytho (Cochinchine).  
Conseil. — Société financière française et coloniale, présid. ; Paul Bursaux, Eugène Dumond, Jean Rigal, administrateurs.

---

Société Nouvelle  
des Phosphates du Tonkin  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 juillet 1937)

Les comptes de l'exercice au 30 septembre 1936 de la Société nouvelle des phosphates du Tonkin, qui ont été soumis à l'assemblée ordinaire du 24 juin, se soldent sans bénéfice ni perte, après, il est vrai, affectation de 107.895 francs à la Provision pour risques divers. Il subsiste donc au bilan un **solde de 1.978.853 francs qui représente les pertes des exercices antérieurs**.

Les ventes de phosphate pour l'exercice 1936 ont atteint 7.120 tonnes au lieu de 4.221 tonnes pour l'exercice précédent. D'autre part, l'activité du compartiment « Engrais chimiques » a continué à se développer normalement.

L'épuisement des stocks, conséquence de la reprise des ventes, a amené la société à rouvrir l'exploitation de ses gisements.

La nomination aux fonctions d'administrateur de M. Bernard <sup>11</sup> a été ratifiée et le mandat de Rigal a été renouvelé.

---

Société financière française et coloniale

---

<sup>11</sup> Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, administrateur délégué de la SFFC (1935), président des Transports aériens intercontinentaux (1946-1960). Voir [encadré](#).

Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

[...] Société Nouvelle de Phosphates du Tonkin. — Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 30 septembre 1936, les ventes de phosphates ont atteint 7.120 tonnes contre 4.221 tonnes pour l'exercice précédent.

L'activité du compartiment engrais chimiques a continué à se développer normalement. Cette progression des ventes est la conséquence de la reprise des cours du paddy qui rend l'usage des engrais de la Société d'autant plus payant que celle-ci a maintenu les tarifs de vente très bas établis au début de 1934 en pleine crise de la riziculture.

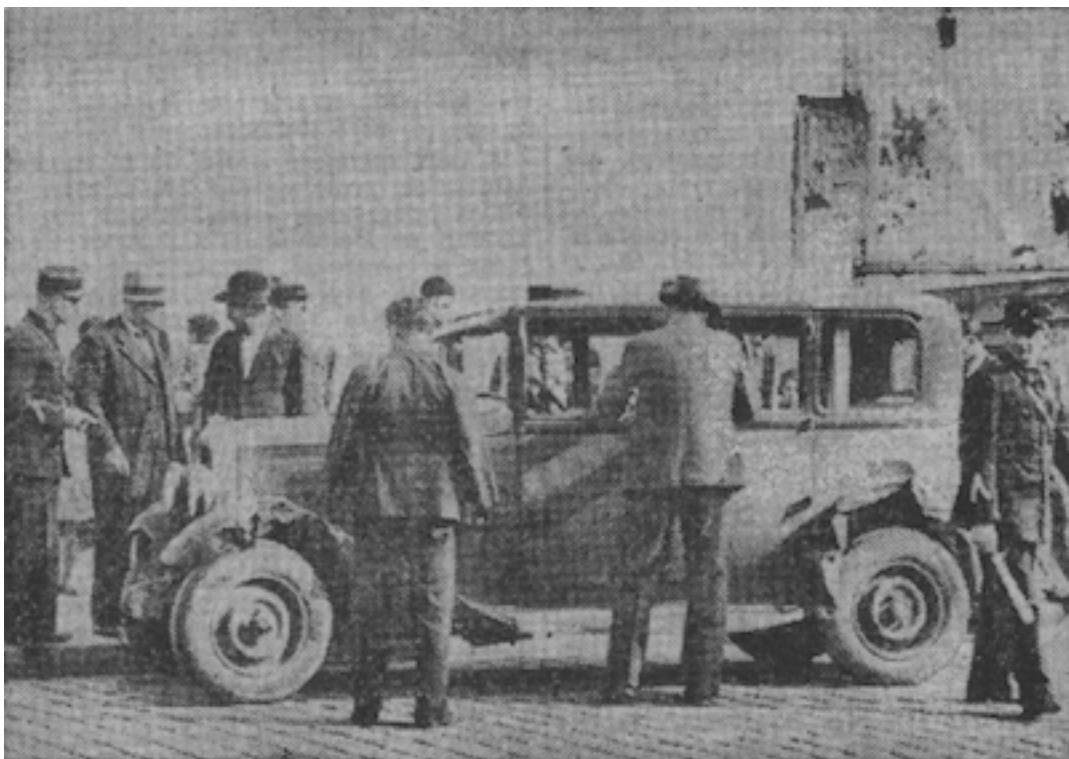
L'exercice se solde ainsi, sans amortissements, par un bénéfice de 107.895 fr. 11 contre une perte de 6.457 fr. 11 en 1935.

L'usinage a porté en cours d'exercice sur 7.920 tonnes et l'amélioration constante de la teneur des minerais a permis de mettre en fabrication un phosphate d'une qualité supérieure à celui produit antérieurement.

La pratique des ventes au comptant a pu être imposée à la clientèle, ce qui a permis de renforcer d'une façon importante la situation de trésorerie de la Société. Les ventes des premiers mois de l'exercice 1937 marquent de nouveaux et sérieux progrès. [...]

---

ALGER  
BOULEVARD AMIRAL-PIERRE  
Par suite d'un tamponnement,  
un piéton est écrasé sur un trottoir  
par une voiture automobile  
(*L'Écho d'Alger*, 10 décembre 1937)



La voiture automobile sur les lieux de l'accident

Un déplorable accident de la circulation a causé hier matin, à 11 heures, la mort d'un brave père de famille.

Boulevard Amiral-Pierre, à l'endroit où un des bâtiments des bureaux de la division avançant presque sur la chaussée, ne permet qu'à une seule personne de passer sur le trottoir, M. Eugène Dumond, âgé de 65 ans, demeurant avec sa famille à Saint-Eugène, rue Frédéric, était précédé par une jeune femme qui poussait une petite voiture dans laquelle se trouvait sa fillette.

Ils s'empressaient de gagner l'endroit où le trottoir est plus large, car ils avaient vu arriver un tramway des C.F.R.A. se dirigeant vers le square Nelson. Mais à ce moment-là survenait également une automobile se dirigeant dans le même sens et dont le conducteur, M. Pierre Paris, propriétaire à Douéra, voulut doubler le convoi.

Le passage ne le permettant pas, un choc inévitable se produisit entre les deux véhicules.

L'auto, tamponnée violemment, fut projetée contre le mur ou elle resta coincée, en même temps que la jeune femme et son bébé étaient projetés devant la motrice, que le wattman Ghazeli Ahmed eut juste le temps d'arrêter.

La mère et l'enfant n'eurent que des égratignures légères.

Malheureusement, M. Dumond n'avait pu se garer à temps, son corps gisait sous l'auto. La victime, dégagée presque aussitôt par de nombreux témoins de l'accident, ne donnait plus signe de vie.

Le docteur Soucy, mandé d'urgence, ne put que constater la mort due à une fracture du crâne et à un écrasement du bassin.

Après enquête faite sur place par M. Minier, commissaire de police, assisté de son secrétaire, M. Rozant, le corps de M. Dumond a été remis à sa famille.

L. G.

---

#### AVIS DE DÉCÈS (*L'Écho d'Alger*, 11 décembre 1937)

Mme Vve Eugène Dumont et son fils Pierre ; M<sup>me</sup> Vve Albert Dumond ; M<sup>me</sup> et M. Gustave Carnet ; M<sup>lle</sup> Lyliane Carnet ; M<sup>me</sup> Vve Valls et ses enfants ; M<sup>me</sup> et M. le docteur Valls et leurs enfants ; M<sup>me</sup> Vve Badouard ; M. le docteur Surin.

M<sup>me</sup> et leurs enfants ; les familles Valls, Pantin, Valton, Blanc, Garnier, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils ont éprouvée en la personne de

monsieur Eugène DUMOND,  
industriel

décédé accidentellement le 9 décembre 1937. Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité. Selon la volonté du défunt, la famille ne portera pas le deuil et ne recevra pas.

P.F. VILLE d'ALGER. Tél. 86-08

---

*Annuaire industriel, 1938* [données antérieures à 1931] :

PHOSPHATES du TONKIN (Soc. Nouvelle des), 51, r. d'Anjou, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Gut. 51-28 et 10-36. Ad. t. Phostonkin-Paris. Code : Cogef Lugagne. Soc. an. cap. 11.000.000 fr. Cons. d'adm. : Prés. : M. O. Homberg ; Adm. : MM. P[aul] Lancrenon, E[uugène] Dumond [† déc. 1937]. — Usine à Haïphong (Tonkin).

---

(*L'Information d'Indochine*, 15 février 1938)

L'exercice 1936-1937 a été marqué par une reprise des ventes de phosphates dont le montant s'est élevé à 18.620 t. contre 7.120 t. pour 1935-1936.

Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice de 1.412.235 fr., contre 107.895 fr. précédemment. Après amortissements, les résultats de l'exercice se traduisent par un bénéfice net de 971.724 fr.

Une assemblée extraordinaire a été convoquée pour le 22 février, à l'issue de l'assemblée ordinaire, en vue d'une réduction du capital social de 11 millions à 8 millions de francs destinée à effacer les traces de la période déficitaire 1931-1936.

Au bilan au 30 septembre, les fournisseurs et créateurs divers s'élèvent à 496.016 fr. contre 221.371, les disponibilités comprennent 2.398431 contre 915.023 en caisses et banques et 1.667.515 contre 1.174.095, de débours divers, Stocks de phosphates et engrains 818.239 contre 626.807. Approvisionnement 466.402 contre 311.945.

---

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

[...] Société nouvelle des phosphates du Tonkin. — L'amélioration des conditions économiques pour l'agriculture et, en particulier, la hausse des cours du riz ont eu pour conséquence un retour à l'utilisation des engrains qui avait été délaissée pendant les années de crise.

Les ventes de phosphates n'avaient atteint, au Tonkin, que 806 tonnes au cours de l'exercice 1935-1936. Elles se sont élevées en 1936-1937 à 4.008 tonnes. En Cochinchine, elles ont passé de 6.314 tonnes à 14.612 tonnes.

Les comptes de l'exercice terminé au 30 septembre 1937 se sont soldés par un bénéfice net de 971.725 francs (après 440.511 francs d'amortissement) contre 107.895 francs pour 1935-1936 et contre une perte, de 6.457 francs l'année précédente.

L'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 1938 a ramené le capital de 11 millions à 7.920.000 francs [ou 7.900.000 : peu lisible], ce qui a permis d'amortir les pertes laissées par les exercices antérieurs et de réduire dans le bilan la valeur les immeubles et de l'outillage pour lesquels il n'avait pu être procédé, les années précédentes, à des amortissements normaux.

Après cet apurement du passif, l'exercice en cours, qui profitera d'une nouvelle progression des ventes, doit marquer l'ère de reprise des répartitions. [...]

---

Trois introductions en Coulisse

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin

(*Le Journal des débats*, 24 octobre 1938)

Depuis vendredi dernier, le « relevé des cours pratiqué » inscrit les 44.000 actions de 180 fr. qui composent le capital de 7.920.000 francs de la Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin.

Constituée en 1924, la société, après avoir obtenu quelques résultats jusqu'en 1930, a été ensuite assez éprouvée par la crise. De 1931 à 1936 (exercices au 30 septembre), les pertes accumulées ont représenté environ 2 millions. Elles ont été ramenées à 1.067.000 francs par application du bénéfice de l'exercice 1936-37 (971.000 francs) et le solde déficitaire a été amorti par la réduction, en mars de cette, année, du capital de

11 millions à 7.920.000 francs par abaissement de 250 à 180 francs du nominal des actions.

Cette réduction, qui a en outre permis d'effectuer des amortissements sur l'actif immobilisé, a complètement assaini la situation financière.. En particulier, fonds de roulement et trésorerie sont satisfaisants avec 4,7 millions de réalisable et disponible, dont 2,4 millions de liquidités, en face d'un demi-million seulement d'exigibilités.

Les bénéfices de l'exercice clos le 30 septembre dernier seront probablement supérieurs à ceux de 1936-37 et on peut considérer comme acquise la reprise des dividendes.

---

#### SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN (*Le Journal des finances*, 3 avril 1939)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 7 avril en vue d'examiner des propositions du conseil relatives au remboursement du capital annulé par décision de l'assemblée extraordinaire du 14 mars 1938. Rappelons que cette dernière avait décidé la réduction du capital social de 11 millions à 7.920.000 francs par diminution du nominal de chaque action de 250 francs à 180 francs. Cette opération avait été réalisée pour effacer les pertes de la période 1931-1936.

Ainsi le conseil aura une marge de remboursement de 70 francs par action qu'il pourra effectuer en plusieurs fois. La prochaine assemblée générale ordinaire aura, très vraisemblablement, à voter le remboursement d'une fraction de ce montant.

---

#### Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin (*La Journée industrielle*, 16 mai 1939)

Réunis le 15 mai en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, les actionnaires ont décidé qu'avant toute distribution de dividende, les bénéfices nets seront obligatoirement affectés au remboursement aux actionnaires du capital annulé par l'effet de la réduction de capital décidée par l'assemblée extraordinaire du 14 mars 1938. En conséquence, l'article 46 des statuts a été complété.

L'assemblée ordinaire, tenue le même jour, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1938, se soldant, après 1.167.308 fr. d'amortissements, par un bénéfice net de 974.022 francs. Après dotation de la réserve légale, le solde disponible de 925.321 francs a été porté à la réserve spéciale pour remboursement du capital annulé. Sur cette dernière, il a été prélevé, pour être distribuée à titre de remboursement partiel du capital, une somme de 792.000 fr., soit 18 fr. par action, payable le 1<sup>er</sup> juillet 1939. Le solde de la réserve spéciale se trouve ainsi ramené à 133.321 fr.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion à la succession de M. Eugène Dumond et à la Société financière française et coloniale, administrateur démissionnaire. Elle a ratifié la nomination comme administrateurs de M. Edmond Giscard d'Estaing, faite à titre provisoire par le conseil, en remplacement de la Société financière française et coloniale.

Au total, les ventes de l'exercice ont atteint 30.285 tonnes au lieu de 18.620 tonnes durant l'exercice précédent.

---

Société nouvelle des Phosphates du Tonkin  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1939)

---

L'usine de Haïphong a produit 30.247 tonnes de phosphate marchand. Le développement des ventes a amené le conseil à poursuivre la fabrication de jour et de nuit. Reprenant un projet étudié il y a quelques années, il a décidé d'effectuer le raccordement des installations au réseau électrique de Haïphong et a traité à cet effet avec la Société indochinoise d'électricité. L'électrification de l'usine de Haly a été réalisée effectivement au début de 1938.

Dans le courant de l'exercice, le conseil a décidé de placer a court terme une partie des excédents de la trésorerie en souscrivant à l'emprunt 1938 du Gouvernement général de l'Indochine.

En outre, il lui a paru intéressant de prendre une participation dans la Société financière française et coloniale qui, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales, assure l'exploitation de l'usine de Haïphong, des gisements et la vente des produits que fabrique la Société, les liens ainsi établis permettant une organisation économique dont la Société tire le plus grand profit. Il a semblé au conseil utile de les sanctionner. Cette année, le bilan a donc un poste nouveau intitulé « Portefeuille ».

Le rapport indique plus loin que la hausse des prix des matières premières et des frets, ainsi que l'extension à la colonie de diverses lois, ont eu une action sensible sur les prix de revient des fabrications. Il en est résulté une certaine élévation du prix de vente des phosphates que le conseil s'est efforcé de tenir dans de justes limites.

---

PHOSPHATES DU TONKIN  
(*Le Temps*, 18 mai 1940)

Le bénéfice de 1939 est de 1.025.664 francs contre 974.022 en 1937-1938. Le même dividende que l'an dernier, soit 18 francs par action, sera proposé aux actionnaires.

---

PHOSPHATES DU TONKIN  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1940)

L'assemblée générale du 29 mai 1940 — réunissant 36 actionnaires possesseurs de 17.422 actions — a approuvé les comptes de l'exercice 1938-1939 clôturé au 30 septembre dernier, que nous avons résumés dans « l'information » du 18 mai 1940. Rappelons que le bénéfice total brut de 2.065.137 francs a laissé, après déduction des charges et amortissements. un solde favorable de 1.025.664 francs. La réserve légale absorbant 51.283 fr., le bénéfice disponible de 974 381 fr. est affecté à la réserve spéciale pour remboursement du capital annulé le 14 mars 1938 ; cette réserve présentait un reliquat de 133.321 fr. 14 et se trouvera ainsi portée 5 1.107.702 fr. 11.

Il sera prélevé, cette année, sur la réserve spéciale, comme l'an dernier, pour distribution aux actionnaires en remboursement partiel du capital annulé, une somme de 18 fr. par action, formant un total de 792 000 francs, et laissant un reliquat de 315.702 fr. 11.

Ce remboursement sera effectué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1940

Le rapport du conseil signale que l'ouverture des hostilités a exercé peu d'influence sur l'activité des exploitations, dont le personnel n'était pas mobilisable. L'extraction des

phosphates bruts et la marche de l'usine de broyage sont assurées comme par le passé. En septembre, dernier mois de l'exercice, les ventes ont été très faibles, les rizicultures ne songeant pas à acheter des engrais dans un moment où une grande incertitude régnait sur l'écoulement de leurs récoltes.

L'exploitation des gisements et l'approvisionnement de l'usine en phosphate brut ont continué de se faire avec régularité. Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre 1939, les livraisons de minerai ont atteint 39.124 tonnes contre 37.370 tonnes au cours de l'exercice précédent.

La concession du gisement de Lang-hit (province de Thaï-Nguyen, Tonkin) — dont la demande avait été introduite il y a environ un an — a été accordée par décret en date du 7 août 1939.

Certains éléments du prix de revient ont subi des majorations appréciables au cours de l'exercice, notamment pour les phosphates bruts et la main-d'œuvre. La Société a dû relever les prix de vente, dans une proportion d'ailleurs très modérée. Cette augmentation a été d'autant mieux acceptée par la clientèle que les cours du riz s'étaient beaucoup améliorés et rendaient l'emploi des engrais plus rémunérateur. D'autres facteurs de hausse sont intervenus du fait des hostilités, mais, comme celles-ci ont commencé en septembre, ils ont eu fort peu d'influence sur l'exercice écoulé et il n'en a été tenu compte que pour les prix de vente de la nouvelle campagne.

Les ventes de phosphates se sont élevées à 10.636 tonnes au Tonkin au cours de l'exercice 1938-1939, contre 7.240 tonnes durant l'exercice précédent et 4 008 tonnes au cours de l'exercice 1936-1937. En Cochinchine par contre, les ventes n'ont été que de 15 864 tonnes au lieu de 23.045 tonnes pendant l'exercice précédent. Cette régression a été la conséquence d'importations qui ont été faites en 1939 de phosphates nord-africains. Néanmoins les ventes restent supérieures à celles de l'exercice 1936-1937, qui atteignaient 14.612 tonnes en Cochinchine. Au total, pour l'ensemble de l'Indochine, les ventes de phosphate du dernier exercice se sont élevées à 26.400 tonnes, contre 30.285 tonnes en 1937-1938 et 18.620 tonnes en 1936-1937.

En réponse à diverses questions posées par un actionnaire, le président, M. E. Giscard d'Estaing, a répondu que la régression des ventes pendant l'exercice écoulé ne résulte pas d'une question de qualité ou de prix, mais provient de la concurrence des phosphates d'Afrique.

Celle-ci, cependant, s'atténuerà sans doute en raison de l'accroissement du taux des frets. Les indications relatives aux ventes pour les derniers mois écoulés de l'exercice en cours sont meilleures. Le compte « Portefeuille-titres » qui figurait l'an dernier à 811.723 fr., est ramené à 362.223 fr. à la suite de la réalisation de bons du Gouvernement général de l'Indochine inscrits au précédent bilan pour 454 500 fr. Les titres restant au portefeuille figurent toujours au bilan à leurs prix moyens d'achat qui présentent par rapport aux cours actuels une marge bénéficiaire importante.



SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN  
 (Le Figaro, 5 octobre 1942)

L'exercice clos le 30 septembre 1941 s'est soldé par un bénéfice de 1.090.246 francs contre 723.356 francs, après 621.752 francs d'amortissements, contra 312.470. La réserve spéciale pour remboursement du capital a reçu 493.109 francs, soit 19 francs par action ; un dividende de 6 pour cent du capital a été alloué aux actions, soit 11 fr. 94 brut par action contre rien précédemment.

DEUILS  
(*Le Journal des débats*, 7 octobre 1942)

De Paris, on annonce la mort de M. Paul Bursaux, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, administrateur de la Société des phosphates tunisiens [et des Phosphates du Tonkin].

---

Secours national  
Quinzaine 1942  
(novembre)  
(*L'Écho annamite*, 2 décembre 1942)

Société nouvelle des Phosphates du Tonkin, Saïgon 500,00

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN  
Société anonyme fondée en 1924  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : acquisition et exploitation de toute concession ou gisement de phosphates, soit spécialement en Indochine, soit dans d'autres pays d'Asie.

Siège social : Paris, 51, rue d'Anjou.

Capital social : 7.920.000 fr., divisé en 44.000 actions de 180 fr.

À l'origine, 200.000 fr. en 800 actions de 250 fr.

Porté en février 1925 à 3 000.000 fr.

En mars 1925 à 5.500.000 fr. par création de 10.000 actions attribuées à la Société des phosphates du Tonkin, absorbée.

En 1928 à 11.000.000 fr. par création de 22.000 actions de 250 fr. émises à 300 fr.

Réduit en 1938 à 7.920.000 fr. abaissement du nominal des actions de 180 fr.

Conseil d'administration : Société financière française et coloniale [SFFC], président, MM. P[aul] BERNARD [SFFC], P[aul] BURSAUX [1866-1942], J. RIGAL [SFEDTP], administrateurs.

Année sociale : close le 30 septembre.

Assemblée générale : avant fin juin — 1 voix par 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil, le solde aux actions.

Inscription à la cote : marché en banque : actions.

Exercices	Ventes de phosphate (tonnes)
1936-37	18.620
1937-38	30.000

Exercices	Bénéfice net	Dividende (1)		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas

	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1936-37	971	—	—	—	—
1937-38	974	792	18	203	174
1938-39	1.026	792	18	265	156

(1) Remboursement du capital annulé le 14 mars 1938. La répartition de dividendes n'interviendra qu'après le remboursement intégral de ce capital.

---

Société financière française et coloniale  
Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1944.  
Exercice 1943  
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 447-451)

#### INDOCHINE

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin. — Les difficultés de transport ont pesé lourdement sur l'approvisionnement en minerai de l'usine de Haly et les envois de produits marchands à Saïgon ont été limités à de très petits contingents transportés par fer avant le 1<sup>er</sup> janvier 1944. De ce fait, il n'a pu être écoulé en Cochinchine que 500 tonnes de phosphates. Tout au contraire, au Tonkin, où la marge bénéficiaire était plus élevée, les ventes ont continué à se développer, dépassant 17.500 tonnes.

Dans l'ensemble, les ventes n'ont été que de 18.159 tonnes pour l'exercice 1942-1943 contre 21.522 tonnes pour l'exercice précédent.

Le bénéfice d'exploitation, 2.237.000 fr., a été un peu supérieur au précédent qui fut de 2.225.000 fr. Les profits divers, notamment ceux résultant d'une réalisation de portefeuille et de ventes de matériel désaffecté, ont porté le bénéfice avant amortissements à 5.774.000 francs.

Les amortissements et provisions ont absorbé 4.255.500 fr., laissant un bénéfice net de 1.520.000 fr.

Une somme de 792.000 fr., maximum autorisé, soit 18 fr. brut par action, a été mise en répartition. Le report appartenant aux actionnaires s'élève à 1.157.000 francs.

---

#### SOCIETE NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN (*L'Économiste européen*, 23 mars 1947)

Les modalités et conditions de l'augmentation de capital de 7.920.000 à 17.820.000 francs décidés par l'assemblée extraordinaire du 10 mars sont les suivants :

Émission à 250 francs de 55.000 actions nouvelles de 180 francs.

Souscription ouverte du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1947, aux guichets de la Société financière et coloniale, à Paris et à Saïgon :

Droit de préférence aux propriétaires d'actions anciennes :

à titre irréductible ; cinq actions nouvelles pour 4 anciennes ;

à titre réductible, sans limitation ; attribution au prorata des droits de souscription à titre irréductible exercés.

B.A.L.O. 17 mars 1947.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE

Exercice 1946

*(L'Information d'Indochine économique et financière, 8 septembre 1947)*

Société nouvelle des Phosphates du Tonkin

Les installations de broyage de Haïphong sont indemnes, mais leur remise en route est conditionnée par le retour de la main-d'œuvre et les possibilités d'approvisionnement en matières premières.

La Société a pris conjointement avec la Société d'études et d'exploitations minières d'Indochine, l'Union des Mines, la Banque de l'Indochine, une part importante à la constitution des « Phosphates d'Extrême-Orient », qui détiennent la plus grande partie des droits miniers couvrant le gisement de Lao-Kay. Ce gisement, qui comporte des réserves considérables de minerai très riche, est situé en zone d'insécurité.

On ne peut prévoir quand son exploitation sera possible.

Pour acquérir cette participation, la Société a décidé de porter son capital de 7.920.000 francs à 17.820.000 fr.

Cette augmentation de capital a été entièrement couverte.

Les deux exercices englobant la période 1<sup>er</sup> octobre 1943-30 septembre 1945 ont fait l'objet des comptes bloqués dont les résultats ont été soumis l'assemblée ordinaire du 10 mars 1947 ; ils ont accusé un bénéfice de 3.038.620 fr. sur lequel 1 million 120.356 Fr. ont été portés aux amortissements et provisions ; le bénéfice distribuable de 1 million 918.263 fr. a permis de fixer le dividende global des deux exercices bloqués à 30 fr. 60 par action.

---

1948 : CAPITAL PORTÉ DE 7,92 MF À 17,82 MF

PAR ÉMISSION À 250 FR. FR DE 55.000 ACTIONS NOUVELLES DE 180 FR.  
(5 POUR 4).

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE

Exercice 1947

*(L'Information d'Indochine économique et financière, 28 octobre 1948)*

Société nouvelle des Phosphates du Tonkin

La remise en route des installations de broyage reste conditionnée par les possibilités d'approvisionnement en phosphates bruts qui dépendent de l'amélioration de la situation politique en Indochine.

Une assemblée extraordinaire, en date du 2 janvier 1948, a régularisé l'augmentation de capital de 7.920.000 francs à 17.820 000 francs.

Nous rappelons que cette opération avait pour motif principal de donner à la Société les moyens de développer la participation prise dans le capital des « Phosphates d'Extrême-Orient » lors de la création de cette affaire, dont l'objet est analogue au sien.

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1946 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 26 janvier 1948. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître une perte de 4.140 252 francs, dont 1.825.535 francs provenant de la détérioration d'un important stock de sacs.

---

Capital. — Société anon., fondée le 23 juillet 1924. Capital actuel : 17.820.000 fr. en 99.000 act. de 180 fr., dont 10.000 d'apport.

Objet. — Extraction et traitement des phosphates et commerce des engrais en Indochine. — Usines à Haïphong (Nord Viet-Nam) et à Mytho (Sud Viet-Nam).

Conseil. — MM. Paul Bernard, présid. ; E. Giscard d'Estaing, présid. d'hon. ; René Olivier, Jean Rigal [DTP], admin.

---

PHOSPHATES DU TONKIN  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 février 1951)

L'assemblée extraordinaire du 15 février a décidé le regroupement des actions en titres de 2.700 (quinze pour une).

L'assemblée ordinaire qui a suivi a approuvé les comptes des exercices : 1948 se soldant par une perte de 1 million 687.000 fr. et 1949 faisant ressortir un bénéfice de 247.000 fr.

M. Giscard d'Estaing, administrateur sortant, a été réélu.

Le président a déclaré que les installations d'exploitation de la société étant, soit sous le contrôle du Vietminh, soit dans la zone de combat, son activité est pratiquement nulle, se bornant à l'entretien du matériel.

La remise en route de l'usine de Haïphong est prévue dès que les circonstances le permettront.

---

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*Le Monde des affaires*, Paris, SEDE, 1952)

[...] La Société nouvelle des phosphates du Tonkin, dont la production avait dépassé 34.000 t. en 1938, a actuellement toutes ses exploitations inaccessibles. [...]

---

[ÉTUDE DE VALEURS]  
TRANSPORTS  
SOCIÉTÉ DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 janvier 1952)

..... Elle gère les intérêts de la SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PHOSPHATES DU TONKIN

---

REGROUPEMENT EN ACTIONS DE 2.700 FR.  
À PARTIR DU 17 MARS 1952



Coll. Olivier Galand  
**SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN**  
Société anonyme au capital de 17.820.000 francs  
divisé en 6.600 actions de 1.700 francs chacune

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Barillot, notaire à Paris, le 21 juillet 1924

Ce titre est à conserver après présentement de 2,70 F, reliquat de liquide car il représente encore un droit à répartition de toutes indemnités éventuelles à recevoir.

Siège social à PARIS, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing  
Registre du commerce : Seine 215.951 B

**ACTION DE 2.700 FRANCS AU PORTEUR**  
entièrement libérée  
Un administrateur : Edmond Giscard d'Estaing  
Par délégation du conseil d'administration : ?  
Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, Paris

---

REGROUPEMENT D'ACTIONS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 février 1952)

Sté Nouvelle des Phosphates du Tonkin (15 contre 1)

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mars 1952)

Phosphates du Tonkin. — Regroupement des actions (1 nouv. de 2.700 fr. pour 15 de 180 fr.) le 17 mars.

---

AVIS DES COURTIERS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 novembre 1953)

Phosphates du Tonkin. — Le 15 janvier, radiation des 99.000 actions de 180 francs.

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN  
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juillet 1954, p. 15, col. 7)

Faute de quorum, l'assemblée ordinaire du 7 juillet pour approbation des comptes des exercices au 30 septembre 1952 et 30 septembre 1953 a été reportée au 20 juillet.

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN  
[Desfossés 1956/1438]

Bernard (Paul Henri)]1892-1960][Ép. Elsa Bonnaffé. Polytechnicien], 305 (v.-pdt SOFFO), 435 (pdt TAI), 463 (Chalandage et remorquage de l'Indochine), 629 (Études et exploit. minières de l'Indochine), 734 (Équatoriale de Mines), 899 (Laminoirs à froid de Thionville), 1438 (Phosphates du Tonkin), 1679 (Soieries F. Ducharme), 1746 (Optorg), 1796 (Sangha-Oubangui), 1805 (pdt Caoutchoucs Indochine), 1811 (Indoch. de cult. tropicales), 1844 (Plantations indoch. de thé), 2055 (Lesieur-Afrique-Casablanca), 2056 (Lesieur-Afrique-Dakar), 2173 (La Rochette), 2178 (CENPA), 2199 (pdt délégué Papeteries de l'Indoch.).

Giscard d'Estaing (Edm.) (1894-1982) (Insp. finances), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Créd. hypo. Indoch.), 305 (pdt SOFFO), 435 (TAI), 463 (pdt Chalandage et remorq. Indoch.), 472 (CIM), 986 (Lorraine-Lunéville), 1252 (Carbone-Lorraine), 1305 (Thomson-Houston), 1438 (Phosphates Tonkin), 1725 (Malg. cult.), 1788 (Plantes à parfums Madag.), 1819 (Bergougnan), 1982 (COSUMA), 1998 (ph Sucr. et raff. de l'Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).

Rigal (Jean)[x0/oo]1898-1969. Ing. P&C. Adm.-délégué (1929), puis Pdg (1941) de DTP, Pdg de Pinguely, etc.], 668 (Minerais de la Grande île), 669 (Gén. graphites Madag.), 1438 (Phosphates Tonkin), 1612 (adg EGTH), 1617 (PDG SFEDTP).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Grégoire (A.), 463 (comm. cptes Chalandage et remorquage Indochine), 737 (comm. cptes Mines d'or du Pek, Yougoslavie), 1438 (comm. cptes Phosphates Tonkin).

Martineau (G.), 1438 (comm. cptes Phosphates Tonkin), 1679 (comm. cptes Soieries Ducharme), 1725 (comm. cptes Malg. cult.), 1777 (comm. cptes Fonc. Sud Madag.), 1788 (comm. cptes Plantes parfums Madag.), 1811 (comm. cptes Indoch. cult. trop.).

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 23 juillet 1924, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Acquisition et exploitation de toute concession ou gisement de phosphates, particulièrement en Indochine, ou dans d'autres pays d'Asie. Gisements de phosphates au Tonkin et au Cambodge. Usines à Haïphong et My tho.

CAPITAL : 17.820.000 fr., divisé en 6.600 actions de 2.700 fr. À l'origine, 200.000 fr., porté à 3 millions, puis à 5.500.000 fr. en mars 1925 par la création de 10.000 actions attribuées à la Société des Phosphates du Tonkin absorbée et à 11 millions en 1928 par la création de 22.000 actions nouvelles (1 nouv. pour 1 anc.). Réduit en mars 1938 à 7.920.000 fr. par diminution du nominal de 250 à 180 fr. Porté en 1948 à 17.820.000 fr. par émission à 250 fr. de 55.000 actions nouvelles de 180 fr. (5 pour 4). Regroupement en actions de 2.700 fr. à partir du 17 mars 1952

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juin.

REPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions, prélèvements en faveur des fonds de prévoyance, réserves ou reports ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, le solde est réparti aux actions.

SERVICE FINANCIER : Siège social.

TRANSFERTS : Société financière pour la France et les pays d'Outre-Mer.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions 117. — Notice SEF : PC 268.

en milliers de fr	Bénéfice nets
1942-1943	1.521
1943-1945	1.918
1945-46	- 4.140
1946-47	- 2.325
1947-48	- 1.688
1948-49	248
1949-50	—
1950-51	- 829
1951-52	201
1952-53	- 1.467
1953-54	—

#### BILANS AU 30 SEPTEMBRE (En 1.000 francs)

	1949	1950	1951	1952	1953
PASSIF					
Capital	17.820	17.820	17.820	17.820	17.820
Réserves, provisions	17.512	17.866	15.311	14.970	13.546
Dette flottante	3.964	1.312	1.254	3.179	991
	<u>39.296</u>	<u>36.998</u>	<u>34.385</u>	<u>35.969</u>	<u>32.357</u>
ACTIF					
Immobilisé	7.517	7.280	7.226	7.089	7.077
Amortissements	5.835	6.730	6.676	6.539	6.527

	1.682	550	550	550	550
Réalisable	26.946	26.974	27.131	28.715	23.782
Disponible	1.617	1.099	—	—	526
Compte d'ordre	898	470	470	470	—
Perte	8.153	7.905	6.234	6.234	7.500
	<u>39.296</u>	<u>36.998</u>	<u>34.385</u>	<u>35.969</u>	<u>32.357</u>

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 janvier 1956)

La Chambre des Courtiers a décidé de rayer de sa Cote, à dater du 2 avril, les valeurs suivantes :

.....  
Société Nouvelle Phosphates du Tonkin.  
.....

---